

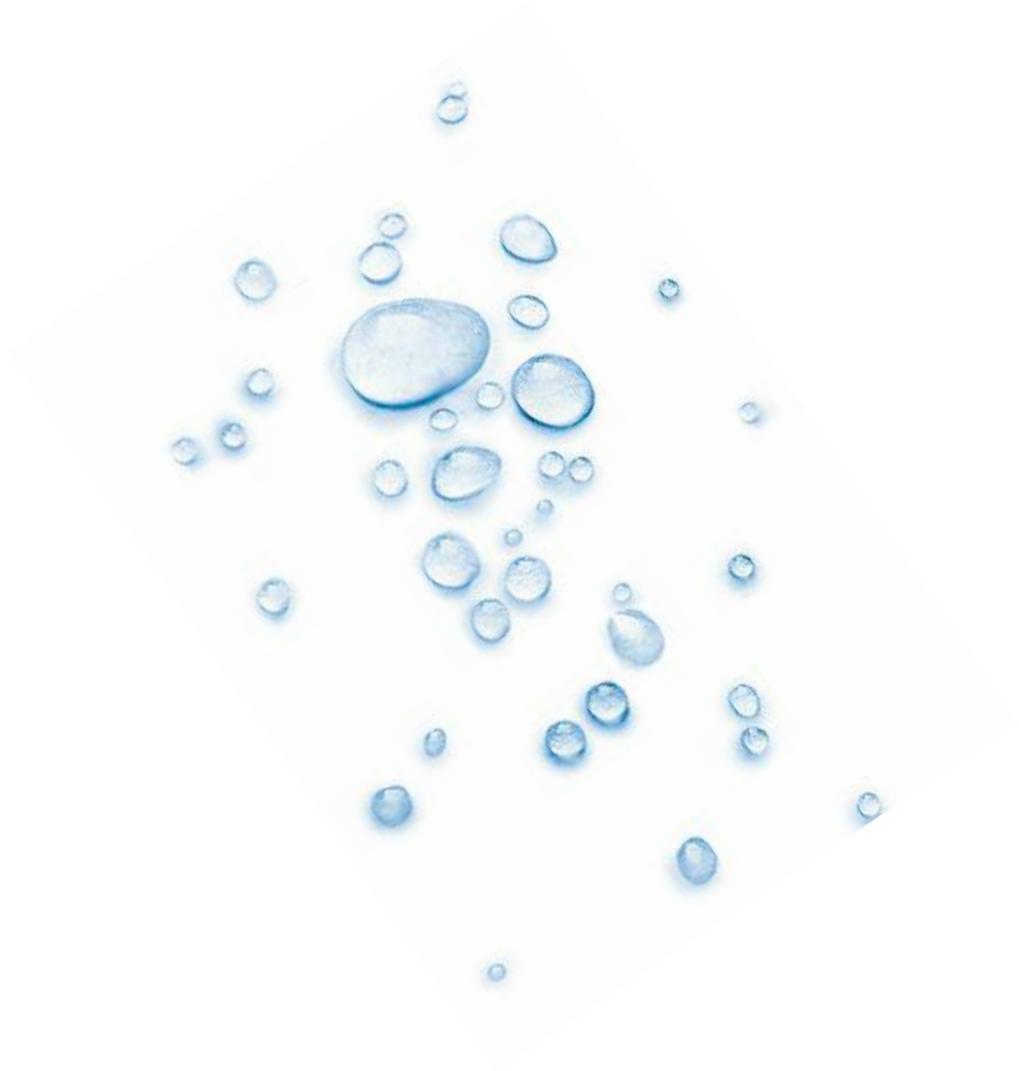


SICASIL

NOTRE MISSION, VOTRE EAU.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

2021



SOMMAIRE

Édito du Président	5
Introduction	7
2021 : 30 ans de mission pour votre eau	9
LE SERVICE	30
🌐 Présentation du service	30
🌐 Les ressources en eau	33
🌐 Les conduites nourricières	40
🌐 Les usines de production	42
🌐 Le réseau de distribution	51
🌐 La vente d'eau	52
🌐 Les grands incidents	60
LE PRIX	62
🌐 Les tarifs de l'eau potable au 1 ^{er} janvier 2021	62
🌐 Comprendre sa facture d'eau	63
🌐 L'eau paye l'eau	67
LA QUALITÉ	73
🌐 Une eau d'excellente qualité	73
🌐 La garantie d'une eau de qualité	74
🌐 La qualité de l'eau en quelques chiffres	76
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	84
🌐 Indicateurs descriptifs du service de l'eau potable	84
🌐 Les indicateurs de performance du service de l'eau potable	85
2022	94
Annexes	98



Crémaillères des vannes martelières de la prise d'eau du canal à St-Cézaire-sur-Siagne

ÉDITO **DU PRÉSIDENT**

Le service public de l'alimentation en eau potable est primordial, vital, dans la vie de la Cité. L'eau est, en effet, source de toute vie. Dans les Alpes-Maritimes, la question de l'eau est particulièrement cruciale. Le climat est plutôt sec, les pluies irrégulières et souvent torrentielles, le relief complexe. Très tôt dans l'histoire de ce territoire, la maîtrise de l'eau devient un enjeu essentiel pour assurer la subsistance des populations du haut pays et de la côte. Pour se développer au XIX^e siècle, Cannes a dû résoudre la question de l'eau potable. Aujourd'hui, ouvrir un robinet est un geste tellement machinal qu'on nous rappelle souvent de ne pas laisser couler l'eau inutilement, de ne pas la gaspiller. L'eau est un bien précieux ; son abondance est fragile, ne l'oublions pas.



Créé le 13 février 1991, nous fêtons cette année les 30 ans du SICASIL. Voilà 30 ans que ce syndicat intercommunal est en charge de l'alimentation en eau du bassin cannois et permet de vivre à Cannes et aux alentours. 30 ans, un bel âge comme on dit souvent. Et ce n'est pas fini.

Fournir une eau de qualité irréprochable, en permanence et veiller à son juste prix, telles sont les missions assurées par le SICASIL au quotidien.

Grâce à la pertinence de notre système hydraulique et aux investissements consentis pour sa fiabilisation, le bassin cannois dispose aujourd'hui d'un service public performant qui garantit l'approvisionnement en eau de l'ouest des Alpes-Maritimes pour un prix inférieur de 30% à la moyenne nationale.

Jean-Michel Sauvage

Président du SICASIL



Canal de la Siagne

INTRODUCTION

Le présent rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion du service public local de l'eau potable et permettre un suivi des efforts et des résultats du service.

Le contenu et le mode de diffusion des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement sont définis par les articles suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : L2224-5, D2224-1 à D2224-5 et L 1413-1.

L'article L2224-5 dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable à son assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et le transmettre aux communes, qui ont douze mois

après la clôture de l'exercice concerné pour présenter ce rapport en conseil municipal (article D2224-3).

L'article L 1413-1 dispose que la Commission Consultative des Services Publics Locaux examine chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Celui-ci doit être mis à la disposition du public au SICASIL et dans les communes membres. Parallèlement, un exemplaire doit être adressé par le Président au Préfet pour information (articles L2225-5 et D2224-5).

Les indicateurs présentés dans ce rapport et leurs modalités de calcul sont définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et les annexes V et VI des articles D2224-1, 2224-2 et 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette évolution réglementaire permet d'introduire dans le rapport annuel prix et qualité du service des indicateurs permettant d'évaluer :

- la performance du service rendu tant sur le plan technique, économique et environnemental ;
- le financement des investissements ;
- les actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau.

Les indicateurs techniques concernent notamment les principaux points de prélèvements, la nature des ressources utilisées, les volumes correspondants, le nombre d'habitants, le nombre de branchements, les volumes produits et distribués, les données relatives à la qualité de l'eau.

Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités de tarification, aux éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau, aux explications des évolutions tarifaires, aux montants financiers des travaux.

Le présent rapport annuel a été rédigé en application des textes législatifs et réglementaires précités et porte sur l'exercice 2021. Il sera présenté pour avis à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du SICASIL en vue de son adoption par le comité syndical.



SICASIL

2021

30 ans de mission pour votre eau

2021

30 ANS DE MISSION POUR VOTRE EAU

L'année 2021 a été en partie consacrée à l'audit technique, juridique et financier pour préparer les échéances des contrats de Délégation de Service Public (DSP) actuels (contrat historique échéance 31 décembre 2023 et contrat spécifique de Théoule échéance 31 décembre 2022).

L'assistant à maîtrise d'ouvrage qui a été retenu pour réaliser l'audit avait pour objectif :

- d'établir une analyse précise des coûts d'exploitation (détaillant les étapes de production, de distribution, d'activité clientèle) ;
- d'étudier les différents modes de gestion envisageables ;
- d'accompagner l'établissement public dans l'élaboration de sa stratégie tarifaire ainsi que dans la mise en œuvre du mode de gestion qui sera retenu par l'assemblée délibérante.

Cette expertise a permis de faire un bilan de la gestion du service public de l'eau potable et de poser les bases de nouveaux objectifs contractuels en termes techniques, économiques et écologiques :

- repenser le modèle contractuel pour un service public de l'eau potable durable, économique et écologique ;
- définir les investissements nécessaires pour fiabiliser la qualité du service tant sur le plan qualitatif que quantitatif tout en répondant aux enjeux de demain (évolutions réglementaires, besoins en eau futurs, extension du périmètre) ;

• définir le juste prix de l'eau résultant des objectifs contractuels et financiers retenus.

Qualité et sûreté de l'eau ont représenté également les priorités du SICASIL pour assurer aux usagers une eau 100 % conforme pour leur santé, élément capital en cette période de pandémie due au COVID19.

S'agissant de la préservation des ressources en eau, le SICASIL a déjà beaucoup travaillé pour réduire les pertes sur les réseaux d'adduction et de distribution et ainsi a permis des économies d'eau qui sont autant de volumes qui ne sont plus prélevés dans le milieu naturel. Cependant, le SICASIL a souhaité aller encore plus loin et voir réduire toujours plus les délais d'intervention de son délégataire en cas de fuite et améliorer le rendement de réseaux pour lutter contre le gaspillage. Ainsi, le SICASIL a poursuivi les opérations nécessaires pour améliorer la production d'eau potable à la fois en procédant au renouvellement du réseau, et également en installant de nouveaux capteurs pour identifier les fuites plus précocement.

Assumer pleinement la responsabilité de la gestion de l'eau permet au SICASIL d'aménager les infrastructures à long terme, d'exploiter les ressources locales de façon équilibrée, de limiter la dépense publique et de maîtriser davantage le prix de l'eau.

L'anticipation, la vigilance et l'exigence sont la clé de ce succès et de cette confiance. Le SICASIL s'engage à poursuivre cette dynamique.

Investir pour garantir la fiabilité et la performance du service

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'avenant n°7 au contrat historique et l'avenant n°2 au contrat de Théoulesur-Mer ont mis à la charge du SICASIL **les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable.**

Pour l'exercice de cette nouvelle compétence, le SICASIL a adopté un programme pluriannuel de travaux dont le montant **s'élève à 7,1 millions d'euros de nouvelles dépenses en 2021.**

Ces nouveaux investissements sont entièrement financés par le syndicat grâce à son excellente santé financière.

En complément des investissements réalisés par le syndicat, **les délégataires ont effectué dans le cadre de leurs engagements contractuels :**

- **2,5 millions d'euros de travaux (contrat historique du SICASIL) ;**
- **445 452 euros de travaux (contrat DSP Mandelieu).**

Ainsi, ce sont plus de **10 millions d'euros qui ont été consacrés en 2021** à la fiabilité, la modernisation et la sécurisation du service public de l'eau potable.

À ce titre, ce sont :

- **9 111 mètres de nouvelles conduites** d'eau potable qui ont été posées dont **8 715 mètres de renouvellement** et 396 mètres d'extension ;

- **649 branchements renouvelés.**



Porte Sarrazine à Mougins village, mars 2021



Place du Commandant Lamy à Mougins village



Renouvellement de réseau AEP 80 mm et 250 mètres Résidence Mas des Pins, 572 bd de la corniche à Mougins village



Renouvellement de 250 mètres de réseau AEP, rue des Lombards à Mougins, novembre 2021



Renouvellement de 340 mètres de réseau AEP, Chemin des chênes à Pégomas, juin 2021



Extension AEP de 50 mètres diamètre 100 mm pour raccorder le nouveau lotissement du Domaine St Georges à la Roquette sur Siagne



Renouvellement de 120 mètres de réseau AEP, 468 chemin Chemin de la Gabelle à Vallauris, février 2021



Renouvellement de 600 mètres de réseau AEP diamètre 300 mm, avenue du Général Garbay à Mandelieu, juin 2021



Renouvellement de 800 mètres de réseau AEP fonte DN 300 diamètre 300 mm, avenue Gaston de Fontmichel à Mandelieu, avril 2021



*Renouvellement de 1000 mètres de réseau AEP diamètre 100 et 150 mm
Résidence Val des Fées, avenue F. Roosevelt, Le Cannet*



*Renouvellement de 170 mètres de réseau AEP,
avenue des buissons ardents, Nouvelle Frayère à Cannes la Bocca, octobre 2021*



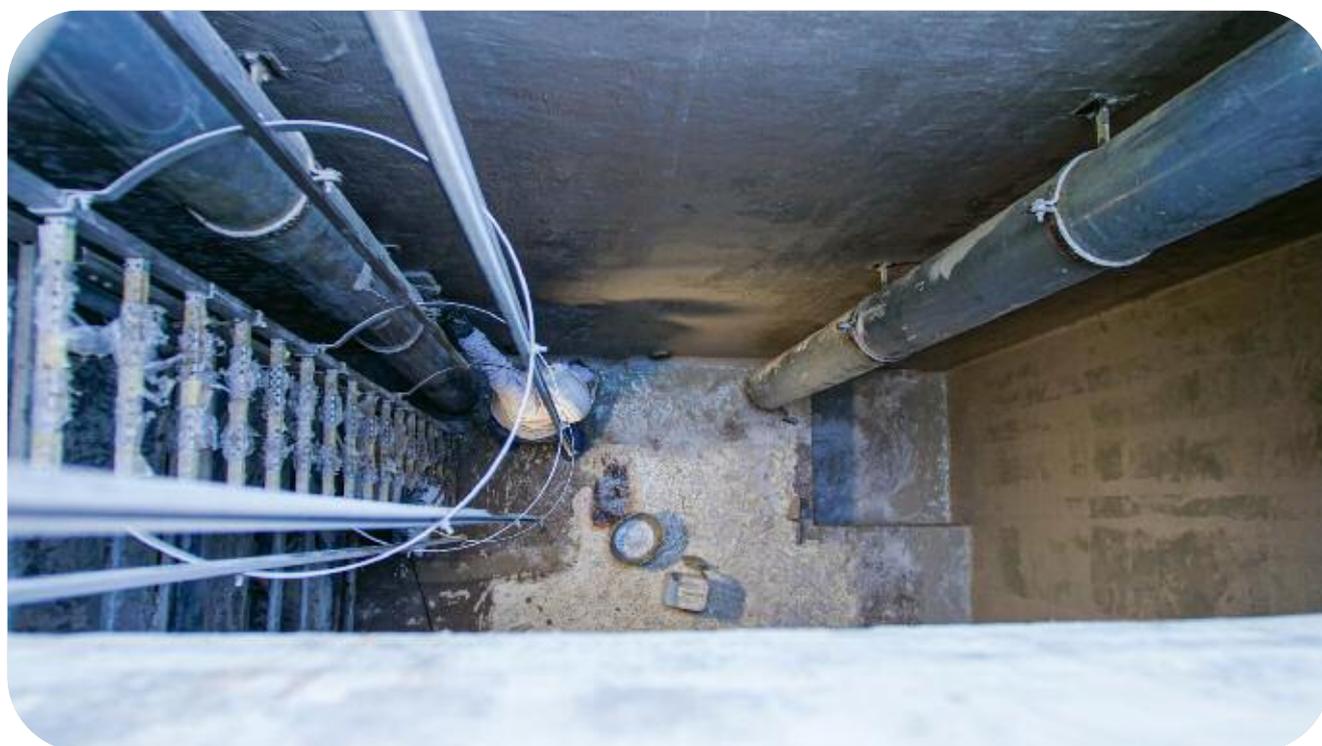
Renouvellement de 400 mètres de réseau AEP, rue Aurélienne à Cannes la Bocca, août 2021



Renouvellement de 300 mètres de réseau AEP, rue Léopold Bucquet à Cannes la Bocca



*Renouvellement de réseau AEP
180 mètres, 160 mm de diamètre,
parking Franklin Roosevelt
au Palm Beach à Cannes*



Réfection du réservoir AEP cote 60, bd de la Source à Théoule-Sur-Mer

En outre, le SICASIL a poursuivi sa politique patrimoniale de **renouvellement des canaux de la Siagne et du Loup**. Ces travaux ont consisté à la réhabilitation de :

- 496 mètres de **canal de la Siagne** à Mouans-Sartoux, Impasse Bellon (195m), à Mougins, Tunnel Notre-Dame-de-Vie (87m) et Chemin de Pigranel (150 m) ;

- Reprise de **murs de soutènement du canal** : 2 opérations au Cannet ;

- 110 mètres de **canal du Loup** à Le Bar-sur-Loup chemin du château d'eau.

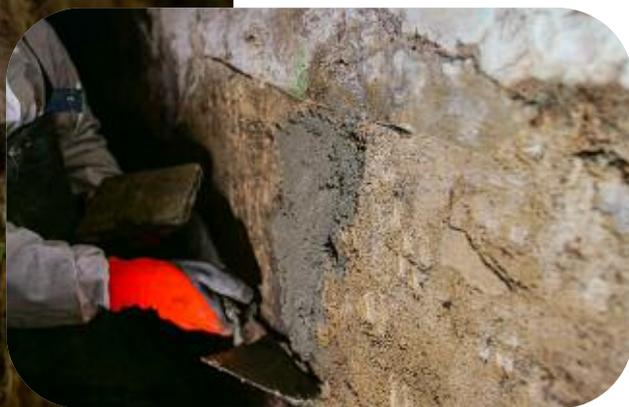


Renouvellement de 150 mètres du Canal de la Siagne, chemin de Pigranel à Mougins, mars 2021



Renouvellement de 190 mètres du canal de la Siagne, impasse Bellon à Mouans-Sartoux, octobre 2021





Réhabilitation du tunnel du Canal de la Siagne, Notre Dame de Vie à Mougins, mars 2021



Renouvellement de 110 mètres du Canal du Loup diamètre 800mm phase 2, chemin du Château d'eau à Le Bar-sur-Loup

A compter du 31 décembre 2019, le SICASIL a intégré les communes de Mandelieu-La Napoule et Le Cannet pour la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Dans le cadre de l'exercice de cette compétence en 2021, le SICASIL

a réparé 168 points d'eau incendie (PEI), contrôlé la disponibilité de 855 hydrants et en a remplacé 59. Il a, de plus, procédé à la pose de 16 nouveaux points d'eau incendie.

La préservation des ressources en eau au cœur des priorités

La **protection des ressources en eau** est le **leitmotiv** du SICASIL, sa raison d'être !

Le SICASIL poursuit avec l'ensemble de ses partenaires son action concrète de **sécurisation et de valorisation du canal de la Siagne pour protéger durablement la ressource en eau principale de l'ouest des Alpes-Maritimes**.

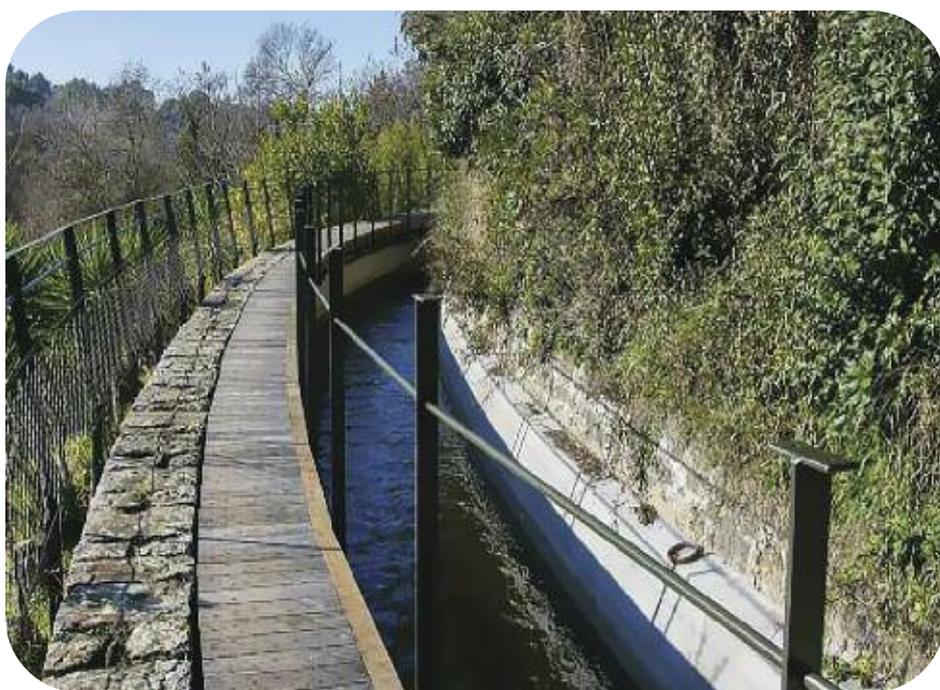
L'ouverture des berges du canal de la Siagne au public constitue un véritable défi engagé par le SICASIL en partenariat avec les communes pour **sensibiliser les habitants** du bassin de vie à **l'importance de l'eau et sa rareté**.

En 2021, le SICASIL a poursuivi les travaux de la promenade du Moulin de la Croix, entre l'avenue St. Basile et la limite Nord de la commune sur près de trois kilomètres, en partenariat avec la Ville de Mougins.

La **réduction des fuites sur le réseau d'eau potable** fait également partie des **actions prioritaires du service public de l'eau potable**.

Le SICASIL a réalisé depuis plus de dix ans la sectorisation des réseaux avec l'installation de nombreux points de mesure de débit. La surveillance permanente de l'évolution des débits par secteur de distribution permet de détecter des fuites non décelables en surface.

Grâce à ces capacités de production et son action quotidienne d'économie d'eau, le SICASIL complète la production d'eau potable des collectivités voisines au premier rang desquelles les communes du syndicat des eaux du Foulon.



Promenade du Moulin de la Croix à Mougins

La sensibilisation du public

Suite aux accords conclus avec son délégataire, le SICASIL assure depuis le 1^{er} janvier 2017 directement les actions de communication et de sensibilisation du public.

Le syndicat conduit chaque année de nouvelles

actions de sensibilisation **auprès du grand public** au travers de manifestations avec les habitants du bassin cannois, notamment à l'occasion de la journée mondiale de l'eau et d'ateliers pédagogiques auprès des scolaires.

Des ateliers pédagogiques organisés dans les classes d'écoles primaires

Le SICASIL a engagé en 2016 et finalisé en 2017 la réalisation d'un livret ludo-éducatif permettant de sensibiliser les élèves de Cycle3 à la ressource en eau sur le bassin cannois.

Ce support illustré reprend l'ensemble des notions clés nécessaires à l'amélioration de la connaissance du territoire, de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et de son essentielle préservation.

Ce livret est utilisé depuis 2017 lors d'animations réalisées dans le cadre scolaire et/ou au cours des temps d'activité périscolaires.

Ce sont ainsi, en 2021, 647 élèves qui ont reçu le livret pédagogique et une sensibilisation à la protection de l'eau.



Programme pédagogique WATTY à l'école : sensibilisation des scolaires aux économies d'eau et d'énergie dans 33 classes du territoire SICASIL sur l'année 2021-2022

« WattyTM à l'école » est un programme de sensibilisation des enfants aux économies d'eau et d'énergie, labellisé par le Ministère de la Transition écologique dans le cadre des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE).

Le dispositif est porté par l'entreprise Eco CO2. Le SICASIL prend en charge financièrement 33 classes de son territoire dont 25 classes de la CAPL, 4 classes de la CAPG et 4 classes de la CASA pour un montant annuel de 7755 € HT. Le programme est engagé pour 2 années scolaires jusqu'en 2023.

Cet apprentissage pédagogique clé-en-main, à coût maîtrisé, constitue un véritable atout pour la collectivité car il s'inscrit pleinement dans les démarches engagées sur le territoire en matière de préservation de l'environnement et des ressources en eau et en énergie.



Création du nouveau site internet du SICASIL

Un nouveau site internet a été créé pour mieux répondre aux demandes d'information et de sensibilisation du public sur les ressources en eau et leur gestion par le SICASIL.



Les ressources en eau



Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz.



Les conduites souterraines

Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz.



Une eau digne de votre cuillère

Qualité de l'eau

Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz.



Le traitement de l'eau

Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz.



La pollution de l'eau

Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz.



Dans des ressources et des équipements



Le cœur de la région

Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz.



Le réseau d'égout

Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz.



Service de l'Énergie et de l'Éclairage

Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz. Le Service de l'Énergie et de l'Éclairage (SE) assure la production et la distribution de l'électricité et du gaz.

Distribution de bouteilles personnalisées aux 9 communes membres du SICASIL

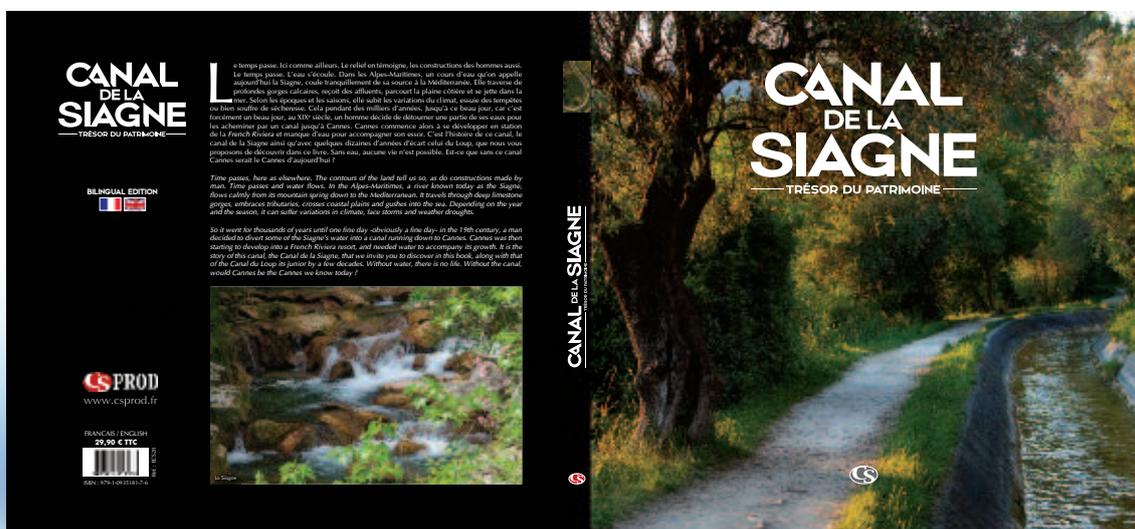
Les bouteilles ont été réalisées par le SICASIL afin de promouvoir l'eau du robinet auprès des agents du service public. Elles ont été mises à disposition dans les salles de réunions en mairie.

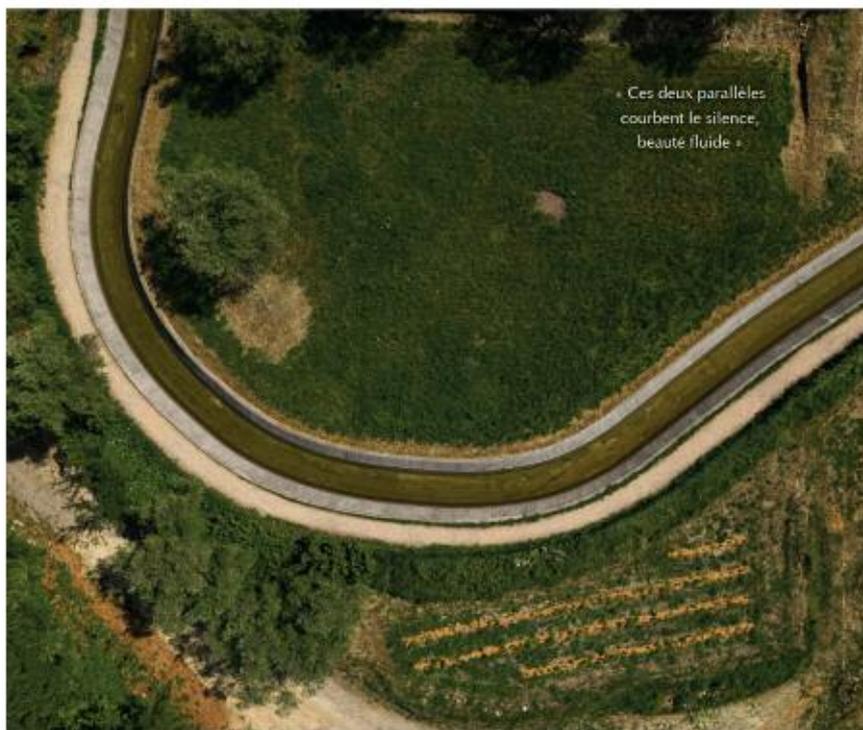


Réalisation d'un livre intitulé « Canal de la Siagne Trésor du patrimoine » pour les 30 ans du SICASIL

Ce livre de 124 pages retrace l'histoire du canal de la Siagne de sa construction de 1866 à 1868 jusqu'à nos jours, ses paysages, son rôle économique et sa gestion. Ce livre est une formidable occasion de transmettre aux générations futures,

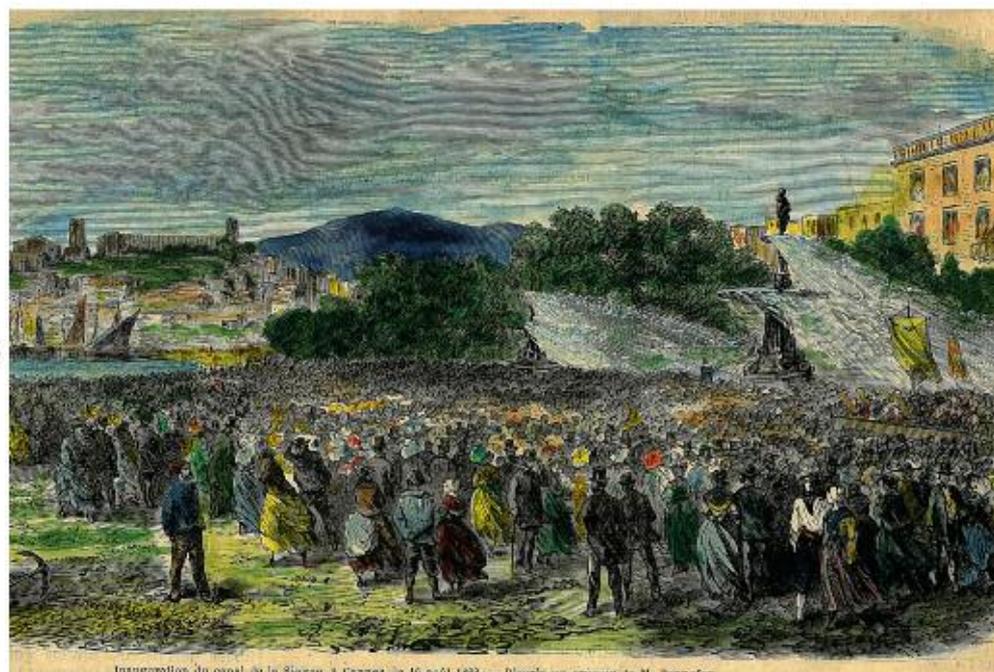
cet héritage historique et culturel d'un ouvrage réalisé au XIXe siècle et toujours pertinent, trésor de notre patrimoine local ; fruit du volontarisme et du génie humain.





« Ces deux parallèles
courbent le silence,
beauté fluide »

Cratze



Inauguration du canal de la Siaraz, à Cannes, le 16 août 1868. — D'après un croquis de M. Bonnetoy.
Fête de l'inauguration de l'arrivée de l'eau du canal à Cannes, le 16 août 1868, d'après un croquis de M. Bonnetoy.

Visite des ouvrages du SICASIL par les élus

3 journées ont été organisées pendant l'été pour visiter les ouvrages de la vallée de la Haute Siagne, la vallée de la Basse Siagne et la vallée du Loup.



Un syndicat solidaire

La coopération décentralisée

Dans le cadre de la loi OUDIN, le SICASIL développe une politique de solidarité internationale se traduisant par des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs pays du monde et par un soutien aux acteurs institutionnels et associatifs

de son territoire qui mènent des actions humanitaires. Ainsi, depuis 2005, le syndicat soutient des projets d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable ainsi que des aides d'urgence.

Projet d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement du groupement de Fondjomekwet - CAMEROUN



Le SICASIL a signé en décembre 2020 une convention avec Aquassistance pour participer au projet d'alimentation en eau potable du village de Fondjomekwet au Cameroun.

Le projet se situe en zone rurale dans le Village de Fondjomekwet, à l'ouest du Cameroun, dans le département du Haut-Nkam et l'arrondissement de Bondja.

Les grandes difficultés d'accès à l'eau pour ce village ont incité le Comité de développement du village de Fondjomekwet (CDF) - basé au Cameroun - et l'Association pour le soutien du village de Fondjomekwet (ASVIFO) - basée en France -, à solliciter Aquassistance en vue d'un appui technique pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet permettant d'améliorer l'accès à l'eau potable pour les 15 000 habitants de ce village.

Suite à plusieurs missions d'expertise terrain, et après avoir financé une partie du projet sur ses fonds propres (réhabilitation et création de forages), Aquassistance a élaboré un projet technique et organisationnel complet.

L'objectif général de ce projet consiste à faciliter l'accès à l'eau potable en quantité et qualité suffisante pour les 15 000 habitants du village répartis en onze quartiers sur 32 km².



Travaux de création de réseau d'eau potable

Le village de Fondjomekwet connaît un sérieux problème d'accès des populations à l'eau potable. Le réseau d'eau existant ne couvre même pas entièrement trois des onze quartiers que compte le village. Quant aux sources et points d'eau où s'approvisionnent la population, ils ne garantissent pas les conditions d'hygiène et de salubrité satisfaisantes.

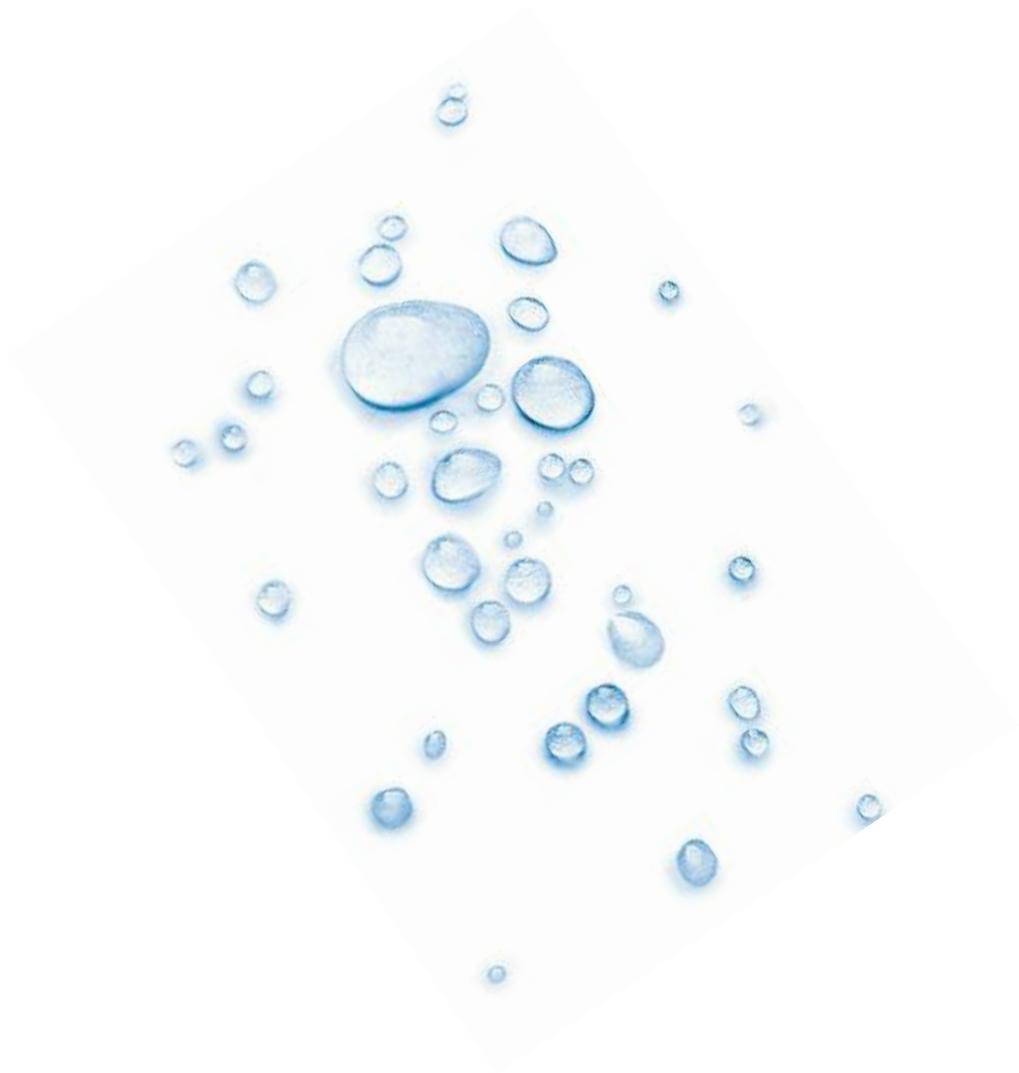
Par conséquent, le tiers de la population du village vit en précarité en regard de l'alimentation en eau potable. Aujourd'hui, plus de 4 000 usagers consomment régulièrement des eaux dangereuses pour la santé.

L'objectif du projet est donc de permettre l'accès à l'eau potable à l'ensemble des familles vivant au village grâce à la réalisation d'un système d'alimentation en eau pérenne techniquement et financièrement.

Le projet, d'une durée de trois ans consiste en :

- l'équipement de 2 puits artisanaux ;
- la réhabilitation et l'aménagement de deux forages ;
- la création de 5 bornes fontaines et la restauration de 20 autres ;
- la réalisation d'un réservoir de 150 m³ au sol ;
- la réhabilitation et l'extension du réseau existant (22 km) ;
- la sensibilisation des habitants à l'hygiène et la santé et leur appropriation du service d'eau ;
- la mise en place d'un système pérenne de gestion de l'eau grâce à la formation théorique et pratique des membres du comité de Gestion et le personnel du service de l'eau.

Le SICASIL a apporté un financement de 18 000 € dans ce projet évalué à 410 000 €.



Les Gorges du Loup



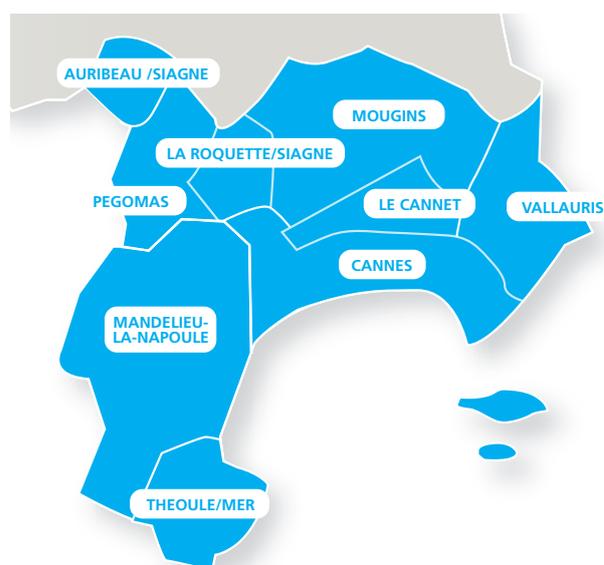
LE SERVICE

Présentation du service

Le service public de distribution de l'eau potable, rassemblant l'approvisionnement, le transport et la fourniture d'eau au robinet, est une compétence qui revient au maire ou au président du groupement intercommunal. Dans notre région, à savoir, le territoire des communes d'Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Théoule-sur-Mer et Vallauris, le **SICASIL est l'autorité organisatrice du service**. C'est un établissement public de coopération intercommunale, chargé d'un service public industriel et commercial.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SICASIL a pris la forme d'un syndicat mixte fermé compte tenu du transfert de la compétence eau aux communautés d'agglomération de Cannes Pays de Lérins (CACPL), de Sophia Antipolis (CASA) et du Pays de Grasse (CAPG) et du mécanisme de représentation-substitution qui en résulte.

Le service est toutefois délégué par des contrats, passés avec deux opérateurs privés, Suez Eau France pour huit communes et Véolia Eau pour Mandelieu-La Napoule. Dans ce cadre, le SICASIL reste propriétaire des installations d'adduction, de traitement et de desserte en eau potable. Il en remet la gestion, l'entretien et l'exploitation, à ses délégataires.



Le rôle du SICASIL

En tout premier lieu, il est l'autorité délégante, et à ce titre, il est chargé de négocier régulièrement les clauses contractuelles avec le délégataire de service, qu'il s'agisse du prix de l'eau, des conditions techniques de desserte, ou bien encore de la qualité du service. Il exerce un contrôle précis des prestations et du respect des

engagements des délégataires.

En second lieu, il est aussi un opérateur technique, chargé d'assurer le développement et la fiabilisation des infrastructures de desserte en eau. Il engage annuellement un programme de travaux important.

Le rôle des délégataires "Suez Eau France" et "Véolia Eau"

Le délégataire est chargé au quotidien de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages. Il est responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau. Il est tenu d'assurer le

renouvellement des équipements techniques, ainsi que de certains travaux d'amélioration spécifiques. Enfin, il est chargé de gérer les relations avec les usagers du service.

Qui contacter pour vos démarches, obtenir un branchement, un renseignement sur votre facture etc. ?

Pour les communes de :

Auribeau sur Siagne, Cannes, Le Cannet,
Mougins, Pégomas, La Roquette sur Siagne,
Théoule sur Mer, Vallauris-Golfe Juan



Les conseillers du Centre de Relations Clients de SUEZ Eau France, basé en région Sud, sont à votre service pour vous accompagner dans vos demandes administratives.

● Par téléphone au 0 977 408 408, appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00.

● Par mail en vous rendant sur le site internet toutsurmoneau.fr rubrique Contact.

Votre agence clientèle située au 836 chemin de la Plaine 06250 Mougins vous reçoit uniquement sur rendez-vous en appelant préalablement au 04 92 92 40 13.

Pour les urgences techniques 24h/24, un numéro est à votre disposition : 0 977 401 137 (appel non surtaxé.)

Pour la commune de :



Les conseillers du Centre de Relations Clients de VEOLIA Eau sont à votre service pour vous accompagner dans vos demandes administratives.

● Par téléphone au 0 969 329 328, appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Votre agence clientèle vous reçoit uniquement sur rendez-vous après appel au 0969 329 328.

Agence Véolia Aéroport de Cannes-Mandelieu H16 245, Avenue Francis Tonner, 06150 Cannes La Bocca

Site internet : www.eau-veolia.fr

Pour les urgences techniques 24h/24, un numéro est à votre disposition : 0 969 329 328 (appel non surtaxé.)

Carte des ressources et des équipements



Les ressources en eau

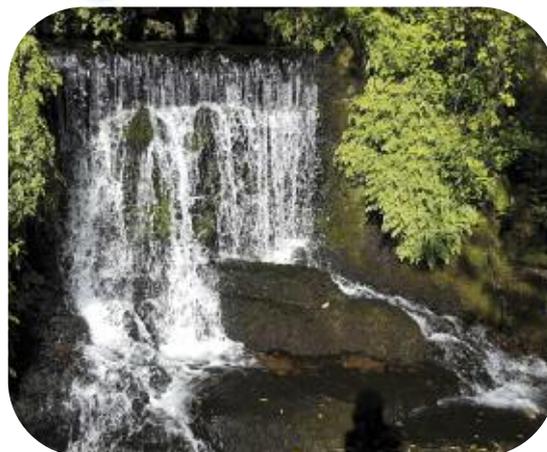
Les ressources en eau sollicitées par le SICASIL pour l'approvisionnement en eau sont de trois natures distinctes :

- les eaux issues des massifs karstiques alimentant les canaux de la Siagne et du Loup ;
- la nappe côtière de la Siagne ;
- le lac de Saint Cassien.

Au global, le syndicat exploite huit captages répartis dans les bassins versants de la Siagne et du Loup qui totalisent une capacité de production de 242 000 m³/j.

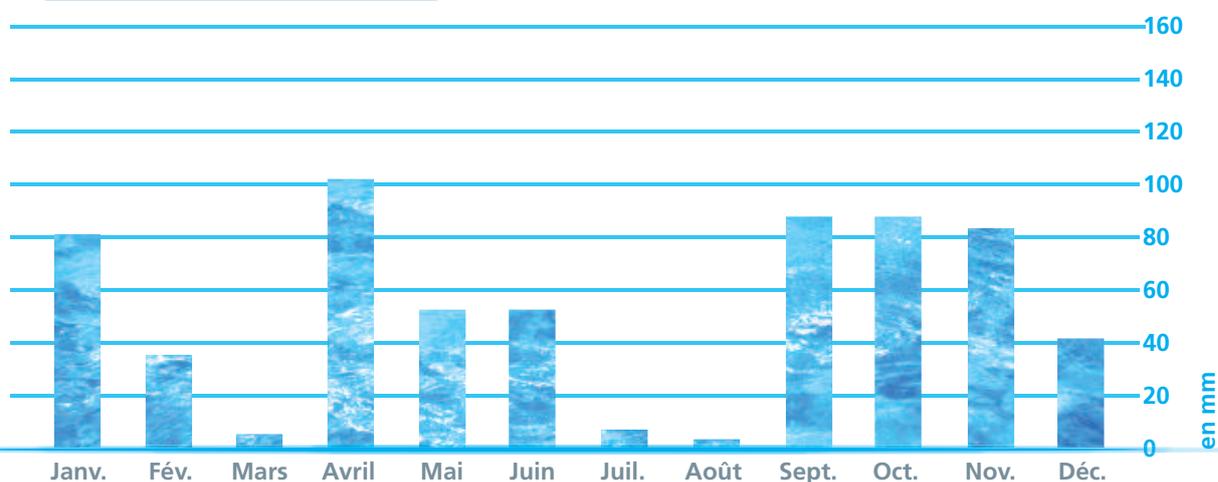
En période estivale, la capacité de production diminue et peut atteindre 194 000 m³/j en année très sèche, type 1990.

L'année 2021 a été marquée par un déficit pluviométrique avec un cumul annuel de 645 mm bien inférieur à la moyenne enregistrée ces dix dernières années s'élevant à 943 mm (et 729 mm en 2020).



Source de la Foux

Pluviométrie mensuelle 2021



Prise d'eau de la Siagne à Saint-Cézaire-sur-Siagne

La Siagne prend sa source sur la commune d'**Escragnolles** au pied des massifs de l'**Audibergue** et du **Thiey**. Une dérivation permet de capter une partie du cours d'eau pour la destiner à la production d'eau potable. Cette prise d'eau, située à **Saint-Cézaire-sur-Siagne** est constituée d'un barrage de captage. Cet équipement constitue le point de départ du canal de la Siagne qui conduit l'eau jusqu'aux usines de traitement. Le syndicat dispose d'une autorisation de prélèvement de 900 litres/sec (l/s). En période de sécheresse sévère, le débit disponible peut chuter à 390 l/s seulement.

Par arrêté préfectoral du 20 juin 2014, le débit réservé de la prise d'eau de Saint Cézaire a été révisé portant sa valeur de 87,5 l/s à 350 l/s. La demande de modulation en saison estivale sollicitée par le syndicat a été autorisée par l'arrêté et se décline selon les valeurs suivantes :

- 175 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 408 l/s du 16 octobre au 15 juillet.

En 2021, la mobilisation de la prise d'eau de Saint-Cézaire-sur-Siagne a diminué de 1,1% par rapport à l'année précédente (10,4 Mm³ contre 10,15 Mm³ en 2020).

En 2016, conformément à l'arrêté préfectoral portant notification du débit réservé à la prise en rivière du canal de la Siagne, le SICASIL a procédé à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de mesure du débit réservé.

Les travaux ont consisté en la réalisation d'une échancrure au niveau de la lame de surverse du barrage de St Cézaire et en la mise en place d'un déversoir calibré avec indicateur visuel.

Pour assurer l'entretien de l'ouvrage et évacuer les sédiments déposés dans la retenue au cours des crues, le SICASIL est autorisé depuis le 29 avril 2016 à réaliser des chasses du barrage de St Cézaire : dernière semaine d'octobre, première semaine de novembre et deuxième quinzaine d'avril.



Barrage de Saint-Cézaire-sur-Siagne

La source de la Foux

Elle surgit à trois kilomètres au Nord Ouest de Saint-Cézaire, en rive gauche de la Siagne. La source émerge d'une cavité qui se développe sur plus de 7 km au sein des calcaires du jurassique inférieur.

Elle représente l'extrémité d'une rivière souterraine de plus de 2500 mètres de long. Ses eaux sont dirigées vers le Canal de la Siagne. Le débit de la source est extrêmement variable (80 à 3000 l/s). Il constitue un débit d'appoint à celui de la prise d'eau de la Siagne.

Une surverse et un déversoir permettent de restituer au vallon récepteur (regagnant la Siagne) une partie du débit de la source à hauteur de 30 l/s du 1^{er} juillet au 30 septembre et 58 l/s du 1^{er} octobre au 30 juin.

Conformément aux accords de 1998 relatifs au partage des ressources de la haute Siagne, la commune de Saint-Cézaire a mis à disposition du SICASIL le foncier où est située l'émergence, pour une durée de 99 ans, (bail emphytéotique en février 2012).

Le jugement du 16 décembre 2014 annulant l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012 a été infirmé par jugement de la cour administrative d'appel de Marseille en date du 11 juillet 2016. Le recours en cassation présenté par la partie adverse le 12 septembre 2016 s'est soldé par une confirmation du jugement en appel. L'arrêté préfectoral est donc bien exécutable. En 2016, le SICASIL a procédé à l'équipement d'un nouveau dispositif de mesure et de contrôle du débit réservé.



Le volume annuel prélevé en 2021 a diminué de 11,9% par rapport à l'année précédente (4,8 Mm³ contre 5,5 Mm³ en 2020).

La Foux

La source des Veyans

Au beau milieu de la Siagne, surgit la source des Veyans, située sur la commune du Tignet. Le syndicat a installé, à ce niveau, un dispositif de captage. Les eaux sont reprises par une station de pompage et viennent compléter le débit du canal de la Siagne. La ressource prélevée par la station de pompage est constituée d'un mélange des eaux de la Siagne et de la source des Veyans.

Le volume d'eau pompé est déterminé en fonction des besoins d'eau et des conditions climatiques. Cette ressource est utilisée principalement en période de forte sécheresse. Le syndicat dispose d'une autorisation de prélèvement s'élevant à 450 l/s.

Par arrêté préfectoral du 20 juin 2014, le débit réservé de la prise d'eau des Veyans a été révisé portant sa valeur de 200 l/s à 820 l/s. La demande de modulation en saison estivale sollicitée par le syndicat a été autorisée et se décline selon les valeurs suivantes :

- 410 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 956 l/s du 16 octobre au 15 juillet.

En 2015, le syndicat a lancé une étude pour définir le dispositif de contrôle du débit réservé. De plus, le suivi hydrobiologique et piscicole a été engagé en 2015 et poursuivi en 2016.



Les Veyans

En 2021, le volume annuel prélevé au niveau de la source des Veyans s'élève à 332,3 Mm³ contre 514 Mm³ en 2020.

Les sources de Gréolières

Les sources de Gréolières constituent le point de départ du canal du Loup.

Elles se situent en rive gauche de la rivière, à 3 kilomètres à l'ouest du village de Gréolières. Il y a 2 émergences principales, dites "source amont" et "source aval" qui sont captées par galeries et réunies dans un bassin. Les "sourcettes" viennent compléter les sources principales.

Les sources de Gréolières sont les exurgences inférieures d'un réseau hydrographique puissant, issu de la profondeur des calcaires jurassiques du massif du Cheiron.

Le syndicat dispose d'un droit d'eau, conjointement à la source de Bramafan, de 700 l/s. Lors des périodes d'à sec fort, leur débit peut descendre à 175 l/s.

Le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages des sources de Gréolières le 10 juin 2005.



Sources de Gréolières

En 2021, le volume moyen prélevé aux sources de Gréolières a affiché une baisse de 30% par rapport à l'année précédente (6,8 Mm³ contre 9,8 Mm³ en 2020).

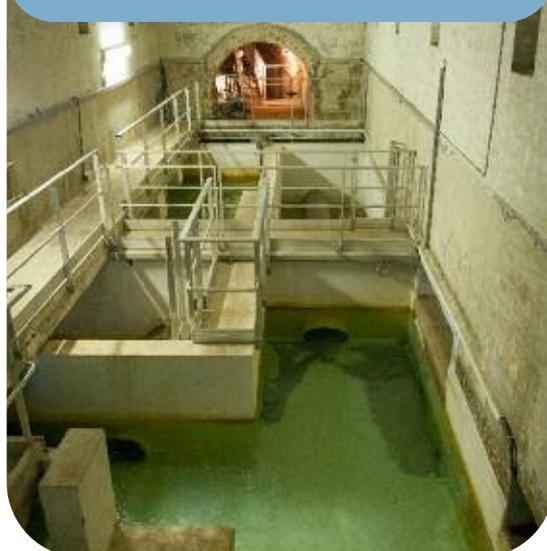
La source de Bramafan

C'est à 500 mètres au Sud du pont de Bramafan que se situe la source du même nom. Très proche du célèbre "Saut du Loup", c'est une belle source sur la commune de Cipières.

Son débit est très fluctuant : de 10 à 2810 l/s. Elle est alimentée à partir des plateaux karstiques de Caussols et de Calern, qui dominent le village de Gourdon.

Les eaux sont recueillies dans une galerie de captage située parallèlement au Loup.

Le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de la source de Bramafan le 5 avril 2005.



Captage de Bramafan

En 2021, le volume moyen prélevé à la source de Bramafan a présenté une baisse de 18% par rapport à l'année précédente (2,8 Mm³ contre 3,4 Mm³ en 2020).

La prise d'eau de Bramafan dans le Loup

La prise d'eau capte 100 l/s dans la rivière du Loup qui correspond au droit d'eau fixé au titre d'un décret du 3 juin 1949 et d'un arrêté du 18 avril 1950, sous réserve qu'un débit réservé de 150 l/s, solidairement avec la Ville de Grasse, soit restitué au cours d'eau.

En 2015, le SICASIL a engagé une étude pour définir le dispositif adapté permettant de contrôler le débit réservé. En outre, le suivi hydrobiologique et piscicole, sollicité sur une période de trois ans par les services de l'État, initié en 2015, a été poursuivi en 2016.

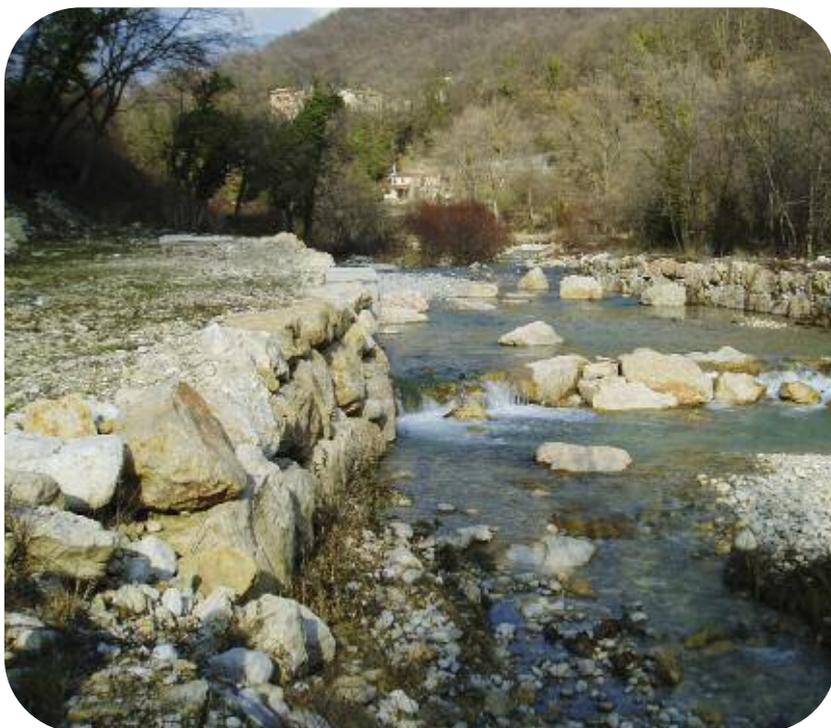
Ce captage a fait l'objet de travaux en 2005 afin d'améliorer la fiabilité de l'ouvrage qui présentait des problèmes d'exploitation récurrents. A présent, la prise d'eau est installée sous le lit de la rivière, ce qui revêt un caractère indéniablement innovant. Son fonctionnement est particulièrement respectueux du cours d'eau et du milieu aquatique. Toutefois, elle a été dimensionnée pour un prélèvement de 800 l/s, qui permettrait de pallier en secours les prélèvements des sources de Gréolières et de Bramafan, en cas de problème de pollution ou de rupture de l'adducteur sur le tronçon amont du canal du Loup.

Par arrêté préfectoral du 2 mai 2012, le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du captage de la prise en rivière de Bramafan.

Le débit réservé de la prise d'eau de Bramafan a été révisé par arrêté préfectoral du 20 juin 2014. Sa valeur s'élève désormais à 270 l/s (contre 150 l/s auparavant). La demande de modulation en saison estivale, sollicitée par le syndicat, a été autorisée par l'arrêté de révision du débit réservé. Cette modulation se décline selon les valeurs suivantes :

- 150 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 310 l/s du 16 octobre au 15 juillet.

Prise sous-fluviale de Bramafan



En 2021, il n'y a pas eu de prélèvement d'eau dans la prise d'eau de Bramafan contre 15 m³ en 2020.

Puits de la vallée de la Siagne

Trois puits à drains rayonnants (PDR) ont été construits dans la plaine de la Siagne pour soutenir les canaux du Loup et de la Siagne en été, ou en cas de défaillance de l'un d'entre eux.

A partir d'un puits central, qui descend entre 16 et 25 m, partent radialement des drains horizontaux équipés de crépines dans plusieurs directions. Ils permettent de prélever de l'eau dans la nappe alluviale (écoulement souterrain de la Siagne qui suit le cours du fleuve). Cette eau est naturellement filtrée à travers le lit sableux.

Ces puits sont implantés sur deux communes : Auribeau-sur-Siagne et Pégomas, en rive gauche de la Siagne. Ils sont en service depuis 1966.

La nappe alluviale de la Siagne peut être réalimentée en cas de besoin à partir des lâchers d'eau depuis le barrage de Saint Cassien.

Fort de l'expérience passée et plus particulièrement du problème survenu durant l'étiage 2005 qui a provoqué un assec de la Siagne, des mesures techniques ont été déployées par EDF, Lyonnaise des Eaux et le SICASIL pour optimiser la gestion de la réserve en eau du barrage de Saint Cassien.

A présent, le soutien d'étiage à l'aval est parfaitement maîtrisé et optimisé. Les lâchers effectués au niveau du barrage de Tanneron sont en adéquation avec les besoins réels de production des PDR pour le respect du débit réservé du cours d'eau d'une part et le débit complémentaire nécessaire à l'exploitation des PDR.

Par arrêté préfectoral en date du 14 juin 2006, le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des puits de captage de la nappe alluviale de la Siagne.

En outre, cet arrêté modifie également le prélèvement autorisé, qui s'élevait antérieurement à 1650 l/s, en le rabaisant à 1250 l/s compte tenu de l'obtention de nouveaux droits d'eau à partir du système Saint-Cassien en juillet 2001.



Puits à drains rayonnants

En 2021, les prélèvements au niveau des PDR se sont élevés à 6,7 Mm³ contre 4,5 Mm³ en 2020.

Prise d'eau dans la Siagne à Mandelieu-La Napoule

La commune de Mandelieu-La Napoule est autorisée à dériver une partie des eaux de la rivière de la Siagne au moyen d'un aménagement de la prise existante. Le

débit prélevé ne pourra excéder 1200m³ par heure (335 litres par seconde) et 24 000 m³ par jour.

Un prélèvement supplémentaire est autorisé à hauteur de 300 m³ par heure ou 6000 m³ par jour, portant le total des débits autorisés à 1500 m³ par heure (420 l/s) et 30 000 m³ par jour.

En tout état de cause, un débit réservé de 240 l/s devra être

maintenu à l'aval de la prise d'eau, conformément à la loi n°84-512 du 29 juin 1984.

La commune devra, en cas d'étiage important, et dans la limite du respect du débit réservé, prélever la quantité journalière autorisée sur une période de 24 heures au lieu de 20 heures, soit un débit continu de 350 l/s.



Prise d'eau de la Siagne

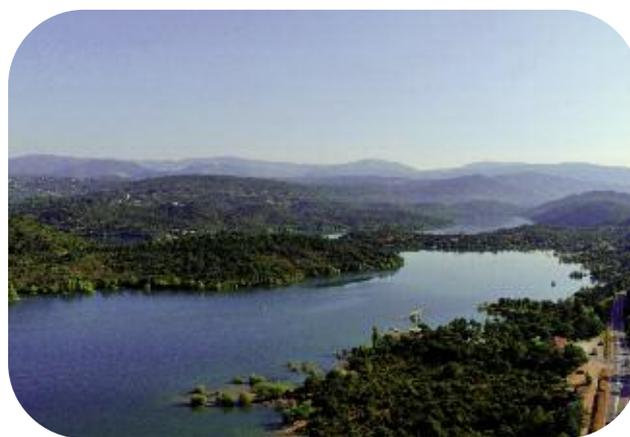
En 2021, le volume prélevé à la prise d'eau dans la Siagne est de 4,55 Mm³ contre 4,3 Mm³ en 2020.

Réservoir de Saint Cassien

Le lac de Saint Cassien constitue une importante réserve d'eau d'une capacité de **60 millions de m³**. Il s'agit d'une retenue artificielle qui reçoit les eaux du Biançon et celles dérivées de la Siagne, depuis la prise d'eau de Montauroux. La vocation technique de ce lac est triple :

- la production d'électricité ;
- l'écrêtement des crues du Biançon ;
- l'alimentation en eau au profit des départements des Alpes-Maritimes et du Var, qui disposent respectivement de **10 millions de m³** mobilisables en période estivale.

Par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2001, le SICASIL a été autorisé à prélever dans la retenue de Tanneron. Cette prise d'eau est en service depuis septembre 2002 et alimente à hauteur de 660 l/s l'usine de l'Apié.



Lac de Saint Cassien

En 2021, le volume mobilisé dans la réserve de Saint-Cassien s'est élevé à 1,32 Mm³ (contre 0,11 Mm³ en 2020). Ces prélèvements ont généré un déstockage pour l'exercice 2021 de 0,11 Mm³.

Les conduites nourricières

Le service de l'eau dispose de deux ressources majeures : la Siagne et le Loup, qui sont captées dans le moyen pays. Pour acheminer cette eau

jusqu'aux usines de traitement, et finalement aux lieux de consommation, le syndicat dispose de deux canaux d'adduction principaux.

Le canal de la Siagne

Bref rappel historique

Lord Brougham, ancien chancelier d'Angleterre, et **Prosper Mérimée** avaient tous deux succombé aux charmes de Cannes et de ses environs, mais ils déploraient le manque d'eau dont souffrait la côte. **C'est leur détermination qui est à l'origine de la construction du canal.** En effet, leurs démarches ont abouti au décret impérial, du 25 août 1866 qui accordait la concession du canal à la General Irrigation and Water Supply Company of France Limited.

Descriptif technique

Il s'agit d'un canal à ciel ouvert de section trapézoïdale. Sa longueur est de 44 km, sa pente moyenne est de 0.50

mètre par kilomètre. Il a nécessité la construction de plusieurs aqueducs et le creusement de nombreux tunnels, notamment dans la partie où son tracé suit les flancs des gorges de la Siagne. Son débit est de 32 000 à 39 000 m³/jour. Il véhicule l'eau brute depuis la prise d'eau de Saint-Cézaire-sur-Siagne et dessert trois usines de production d'eau potable tout au long de son parcours (Jacourets⁽¹⁾, Saint Jacques, et Nartassier).

Le canal face à ses nouveaux enjeux

Le canal de la Siagne est d'abord une infrastructure technique de transport d'eau, soumis à des risques géologiques et qualitatifs forts qui peuvent provoquer une rupture d'alimentation en eau. C'est aussi un élément fort de l'identité du territoire, il fait partie intégrante du patrimoine local.

(1) : Régie des eaux du canal de Belletrud.



Canal de la Siagne

Le canal du Loup

Bref rappel historique

La rapide expansion de la Ville de Cannes, les interruptions du Canal de la Siagne dues à des éboulements ou sa mise en chômage systématique au mois d'octobre amenèrent la ville, dès 1889, à envisager la **dérivation des eaux du Loup**.

Il fut décidé que ces eaux seraient des eaux de sources et qu'elles emprunteraient une canalisation fermée. Le décret d'utilité publique est paru en 1900 et les travaux

ont été exécutés entre **1908 et 1911**.

Le canal du Loup permettait de conduire jusqu'à Cannes les sources de **Gréolières et de Bramafan**. Celui-ci comportait à l'origine 52 km de conduites et aqueducs, 40 souterrains d'une longueur de 7800 m, 15 ponts, 32 siphons et 6000m de murs de soutènement.

Descriptif technique

Aujourd'hui, le canal du Loup s'achève à **l'usine de Nartassier**, située sur la commune de Mougins, ramenant ainsi sa longueur totale à **39 km**. Il est constitué de conduites de diamètres variables, compris entre 60 cm et 85 cm. Son débit moyen de transit est de **40 000 m³/jour**.



Canal du Loup

Le canal de la Siagne protégé durablement

Le SICASIL a proposé une solution innovante et inédite : la mise en place de périmètres de protection sur l'ensemble du linéaire du canal. Par la mise en place de telles dispositions administratives, le SICASIL peut garantir à la fois une eau de qualité, la continuité du service et la préservation du canal à ciel ouvert.

Cette démarche constitue une première en France car elle consiste à considérer en tant que ressource en eau potable, un ouvrage linéaire de 44 km de long, à ciel ouvert sur la majeure partie de son parcours.

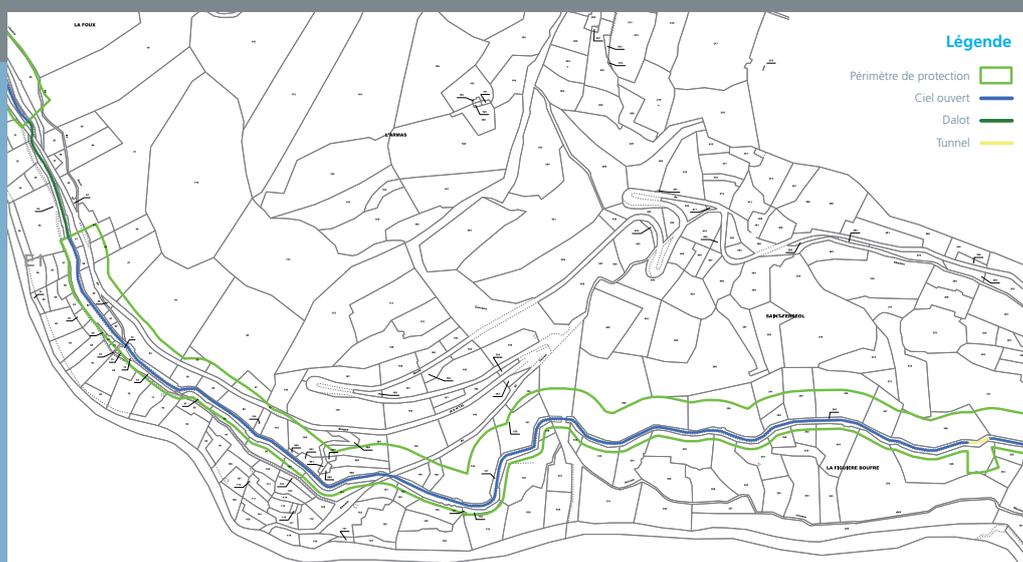
En 2006, le syndicat a réalisé une étude préalable à la mise en place des périmètres de protection. Une large concertation a été engagée par le SICASIL avec l'Agence de l'Eau, l'ARS, la DDTM, le Conseil Général, les communes traversées et les associations.

Un comité de pilotage a validé les différentes étapes de la procédure administrative pour l'instauration de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du canal de la Siagne.

La sauvegarde de la Siagne et de son canal, ont signé une convention de partenariat qui marque l'aboutissement de quatre années de collaboration, après les conflits dont avait fait l'objet le canal à la fin des années 90.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection déposé en juin 2010 auprès de monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes pour instruction, a nécessité des études complémentaires. L'état parcellaire et l'avis de l'hydrogéologue agréé ont été actualisés en 2018 et 2019. Le dossier ainsi mis à jour a été déposé le 29 avril 2019 pour instruction définitive par les services de l'État.

Le rapport préalable à la DUP des périmètres de protection du Canal de la Siagne est actuellement en cours d'actualisation à la suite de nouvelles demandes formulées par l'Agence Régionale de Santé en charge de l'instruction de ce dossier.



Les usines de production

Le service dispose de sept usines de production qui sont disposées au-delà même du territoire syndical.

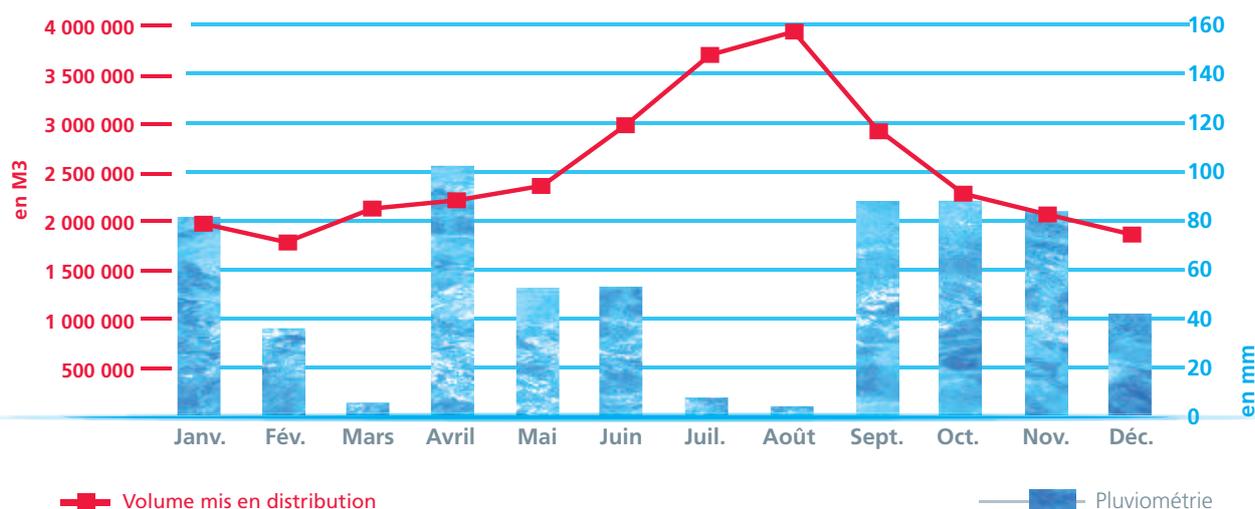
Chaque usine présente un process adapté à la nature de l'eau prélevée, avec comme objectif unique : produire une eau de qualité sanitaire et gustative irréprochable.

Toutes les usines sont équipées de dispositifs de neutralisation du chlore. Ces dispositifs apportent une sécurité complémentaire aux agents d'exploitation qui manipulent les bouteilles de chlore, aux riverains et à l'environnement local qui sont ainsi protégés des fuites accidentelles.

Usine de l'Apié
Usine de Saint Jacques
Usine de Châteauneuf
Usine de Nartassaier
Usine d'Auribeau
Usine de Pégomas
Usine des Termes

En 2021, ce sont 32,65 millions de m³ d'eau qui ont été produits par les usines du syndicat, soit une baisse de 4,59% par rapport à 2020 (34,23 Mm³).

Volume d'eau mis en distribution en 2021



La qualité de l'eau fiabilisée durablement, depuis l'avenant numéro 5.

L'avenant numéro 5 au contrat de délégation de service prévoyait des aménagements spécifiques complémentaires en faveur de la qualité de l'eau traitée, de la qualité des eaux rejetées au milieu naturel.

Suez Eau France s'était engagé contractuellement sur un investissement total de 10 millions d'euros pour effectuer ces projets innovants au bénéfice de la qualité de l'eau et de l'environnement.

Ces investissements ont ainsi été réalisés au niveau de l'usine de Nartassier avec la garantie :

d'une eau sans aluminium dissous

Suez Eau France a équipé l'usine de Nartassier d'un dispositif de régulation du pH de l'eau traitée, pour assurer une production d'eau indemne d'aluminium dissous. Cela va bien au-delà de la réglementation en vigueur qui fixe à 200 µg/l

le seuil maximum autorisé. Au SICASIL, l'eau est donc garantie sans aluminium dissous !

 d'une amélioration gustative de l'eau du robinet. L'usine de Nartassier a également été dotée d'un étage de filtration complémentaire avec du charbon actif en grain. Le but est double : garantir une eau d'excellente qualité en piégeant tous les composés dissous dans l'eau brute, et affiner son goût.

des eaux de lavage de filtres épurées

Enfin pour garantir durablement la qualité du milieu naturel, l'usine de Nartassier a été équipée d'une unité de dépollution des eaux de lavage des filtres, avant leur rejet au vallon.



Usine de l'Apié

Mise en service en 1996, l'usine de l'Apié se situe sur la commune de Peymeinade. Elle traite les eaux provenant du barrage de Saint Cassien.

Son procédé de traitement est innovant et écologique. Il utilise des membranes d'ultrafiltration qui retiennent toutes les particules de taille inférieure à 0,01 micron. Sans subir de traitement chimique, l'eau est débarrassée de toutes ses impuretés et conserve ainsi ses qualités gustatives et nutritives.

La capacité de traitement de l'usine a été doublée en 2006 portant ainsi la capacité nominale de 330 l/s à 660 l/s.

La capacité de traitement de l'usine d'ultrafiltration s'élève à 52 millions de litres d'eau potable par jour. Cette usine assure la production de pointe à hauteur de 25 % des capacités du syndicat.

L'usine de l'Apié a un rôle majeur pour compléter la production d'eau potable durant les périodes critiques résultant de la conjugaison de la sévérité des étiages et des pics de consommation liés à l'augmentation de la population en période estivale.



Mars 2017 - changement des membranes d'ultrafiltration

En 2021, l'usine de l'Apié a produit 1 090 034 m³ d'eau potable (contre 216 570 m³ en 2020) soit une hausse de 80,1%.



Apié - Usine d'ultrafiltration

Usine de Saint Jacques

Bâtie en 1973, l'usine de Saint Jacques est située à Grasse. Elle traite exclusivement l'eau du canal de la Siagne. Elle a une capacité de traitement de 40 000 m³/jour.

Le procédé de filtration est assuré en deux étapes :

- une filtration sur sable
- une filtration sur charbon actif.

La désinfection est effectuée par l'injection de chlore gazeux.

En 2021, cette usine a produit 7,8 millions de m³ d'eau potable, soit une baisse de 8,8% par rapport à l'année précédente (8,5 Mm³ en 2020).



Usine de Saint Jacques

Usine de Châteauneuf

Edifiée en 1966, l'usine est située sur la commune de Châteauneuf-de-Grasse, à 13 kilomètres à l'aval du captage de Bramafan. Elle traite uniquement l'eau du Loup.

Cette usine assure l'étape de filtration du processus de traitement. L'eau simplement filtrée, emprunte ensuite le canal du Loup pour rejoindre l'usine de Nartassier où elle sera désinfectée à l'ozone. Une partie de l'eau traitée dans cette usine est destinée à la vente en gros. Après avoir été désinfectée au chlore, elle est livrée au réseau du Foulon.

En 2021, l'usine a produit 1,2 Mm³ destiné à la vente en gros contre 2,5 Mm³ en 2020 (soit une baisse de 52,6%).



Usine de Châteauneuf

Usine de Nartassier

Construite en 1958, l'usine de Nartassier, implantée sur la commune de Mougins, comporte deux filières de traitement dont le process et la capacité de traitement sont adaptés à la nature des eaux acheminées respectivement par les canaux de la Siagne et du Loup.

La filière Siagne est équipée d'une clarification par coagulation sur filtre, ozonation et chloration pour une capacité de traitement de 50 000 m³ d'eau potable par jour.

La filière Loup a une capacité de traitement de 60 000 m³ d'eau potable par jour et comprend seulement une désinfection finale par ozonation et chloration. L'eau du canal du Loup est en effet filtrée en amont au niveau de l'usine de Châteauneuf située à Grasse.

L'usine de Nartassier a produit 4,6 millions de m³ en 2021, soit une baisse de 8,4% par rapport à l'année précédente (14,4 millions de m³ en 2020).



Usine de Nartassier

Usines d'Auribeau et de Pégomas

La station de pompage de Pégomas, construite en 1963, et celle d'Auribeau-sur-Siagne, construite en 1974 traitent l'eau prélevée par trois puits à drains rayonnants, dans la nappe d'accompagnement de la Siagne.

Le processus de traitement comprend uniquement l'étape de désinfection. L'eau brute est, en effet, déjà filtrée par les alluvions de la Siagne avant leur captage. La désinfection est effectuée par l'injection de chlore gazeux.

En 2021, les puits ont produit 6,4 Mm³ d'eau potable contre 4,3 Mm³ en 2020.



Usine d'Auribeau

Usine des Termes Mandelieu-La Napoule

L'usine de potabilisation des Termes est implantée sur la commune de Mandelieu-La Napoule. Construite en 1970, puis agrandie en 1975 et 1999, et enfin modernisée en 2014 en y intégrant une unité de décarbonatation.

La filière de traitements comporte les étapes suivantes :

- un dégrillage ;
- un coagulation / floculation ;
- une décantation ;
- une décarbonatation ;
- une filtration ;
- une chloration (désinfection).

L'usine de Mandelieu-La Napoule est couverte par une triple certification qualité :

- ISO 9001 - Qualité des processus ;
- ISO 14001 - Maîtrise environnementale ;
- ISO 50001 - Maîtrise de l'énergie.

Le site a été audité en 2020 sur cette triple certification.

En 2021, l'usine des Termes a produit 4,5 Mm³ d'eau potable (contre 4,2 Mm³ en 2020) soit une augmentation de 7,37%.

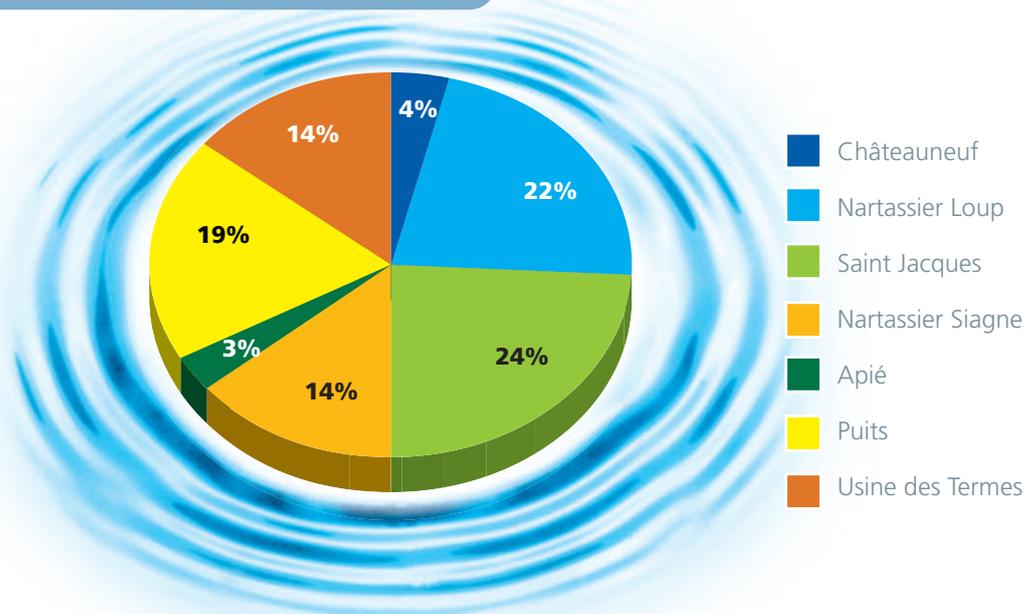


Usine des Termes

La production annuelle d'eau

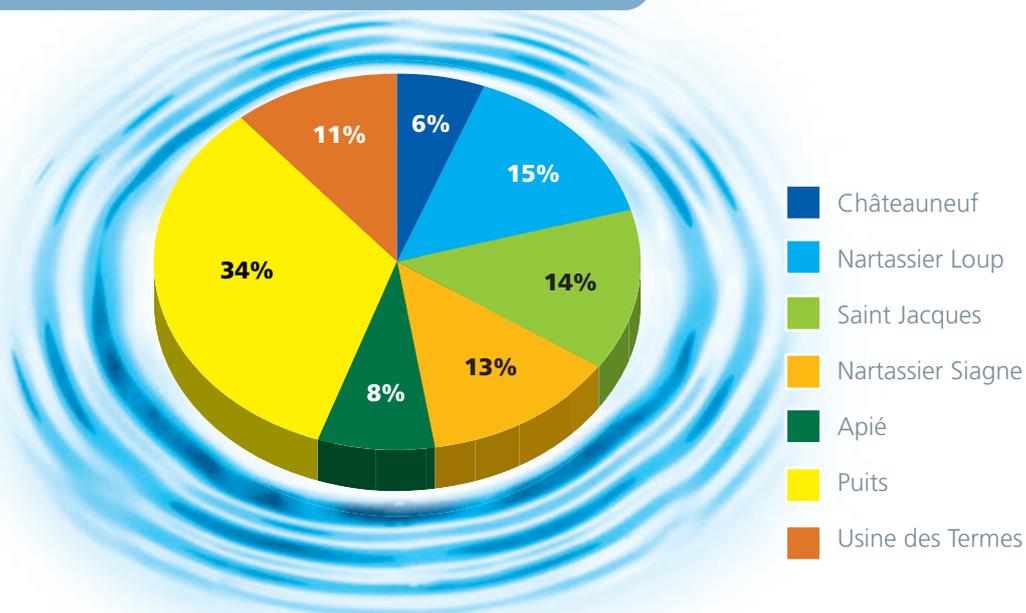
En 2021, l'origine de l'eau produite provient à 65 % de la ressource en eau de la Siagne et à 35 % de la ressource en eau du Loup.

Répartition de la production annuelle



En pointe, la répartition de l'origine de l'eau est sensiblement équivalente avec une sollicitation qui s'élève à près de 73 % des ressources en eau de la Siagne et à 27 % pour celles du Loup.

Répartition de la production mensuelle en pointe



La production du jour de pointe

La production du jour de pointe, le **10 août 2021** s'est élevée à **145 269 m³**.

La valeur de la demande du jour de pointe 2021 est en augmentation de 5,9% par rapport à l'exercice précédent.

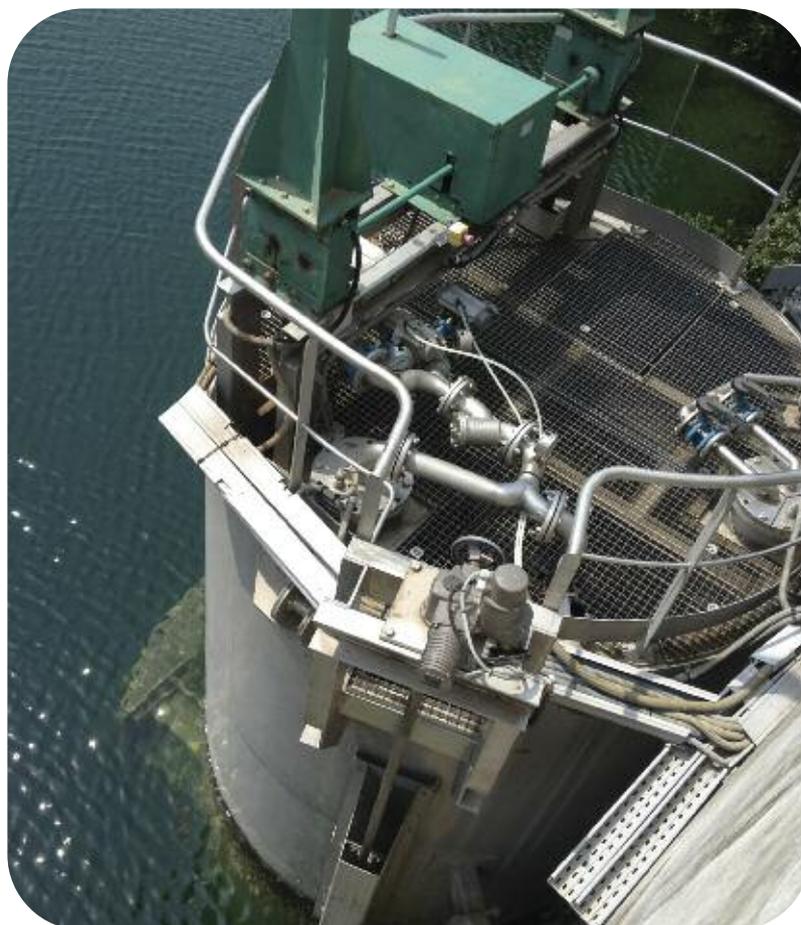
Elle reste très nettement inférieure à la capacité de production théorique de **242 000 m³/j**. Toutefois, il faut garder à l'esprit que cette comparaison globale du besoin et de la capacité de production ne reflète pas la difficulté liée à la **capacité réelle de production du milieu naturel** qui, selon les estimations, serait de **194 000 m³** dans une période

très sèche « type 1990 », avec la prise en compte du réhaussement des débits réservés.

Ainsi, dans le cas le plus défavorable, la **réserve de production journalière disponible en pointe** serait donc 48 731 m³/j, en 2021, soit **près de 25 % de la capacité de production globale**.

Cette situation est bien le résultat de la politique volontariste et résolument tournée vers l'avenir que le SICASIL mène depuis 2001 pour se prémunir de toute pénurie d'eau.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1000 m ³ /jour de pointe	166,7	151,1	147,0	148,5	133,5	152,6	144,3	150	167	146,2	151,2	133,4	147,3	137,1	145,3



Prise du barrage de Tanneron sur la Siagne

Les réservoirs de stockage

Les 70 réservoirs, dont 15 à Mandelieu – La Napoule, permettent d'assurer une pression constante et une régulation de l'approvisionnement pendant les arrêts des unités de production et des stations de pompage.

Cette capacité de stockage représente 66 % de la capacité de stockage du SICASIL hors Mandelieu – La Napoule du jour de pointe enregistré en 2003 et 61 % de la pointe de l'année très sèche 1990, ce qui est globalement satisfaisant.

En 2021, la capacité des réserves du syndicat s'élève à 116 483 m³ sur l'ensemble du territoire.

En quinze ans, les réserves du syndicat ont été renforcées de 10 % avec la réalisation de trois nouveaux ouvrages, la réhabilitation du réservoir d'Impérial Bay ainsi que le renforcement de la capacité de stockage du réservoir de la cote 206 :

- 6 000 m³ à Ranguin sur la commune de Mougins (2005) ;
- 1 000 m³ à Fontanelle sur la commune d'Auribeau (2005) ;
- 1 000 m³ à la Croix des Gardes sur la commune de Cannes (2007) ;
- 300 m³ à Impérial Bay sur la commune de Théoule-sur-Mer (2007) ;
- 1 000 m³ supplémentaires à la cote 206 sur la commune de Théoule-sur-Mer (2018).



Réservoir de Ranguin

Le réseau de distribution

Les conduites de desserte

Le réseau comprend deux types de canalisations :

- les conduites nourricières ou « feeders » qui transportent l'eau vers les réservoirs. Ce réseau est composé de canalisations de gros diamètre pouvant être supérieur à 1m ;
- les conduites de desserte locales qui distribuent l'eau dans chaque rue et sur lesquelles sont raccordés les branchements.

Le linéaire global du réseau syndical s'élève à 1 169 km en 2021 dont :

- 982 km rattachés au contrat historique des 7 communes ;
- 52,6 km rattachés au contrat de DSP de Théoule ;
- 134 km rattachés au contrat de DSP de Mandelieu-La Napoule.

Les compteurs

Le nombre de compteurs sur le réseau s'établit comme suit :

Nombre de compteurs	103 297
Nombre de compteurs renouvelés	15 249

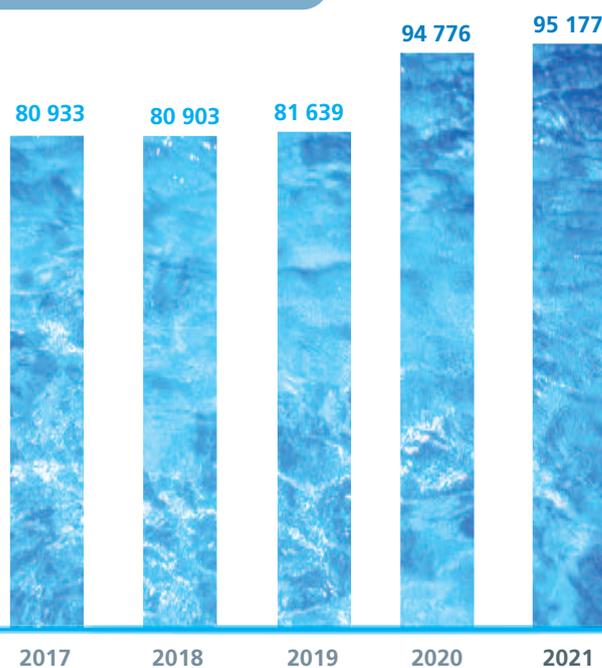
La vente d'eau

Les usagers

Le nombre total d'abonnements du service s'élève en 2021 à 95 177, dont 93 043 sur les 9 communes du SICASIL et 2 134 sur les communes périphériques.

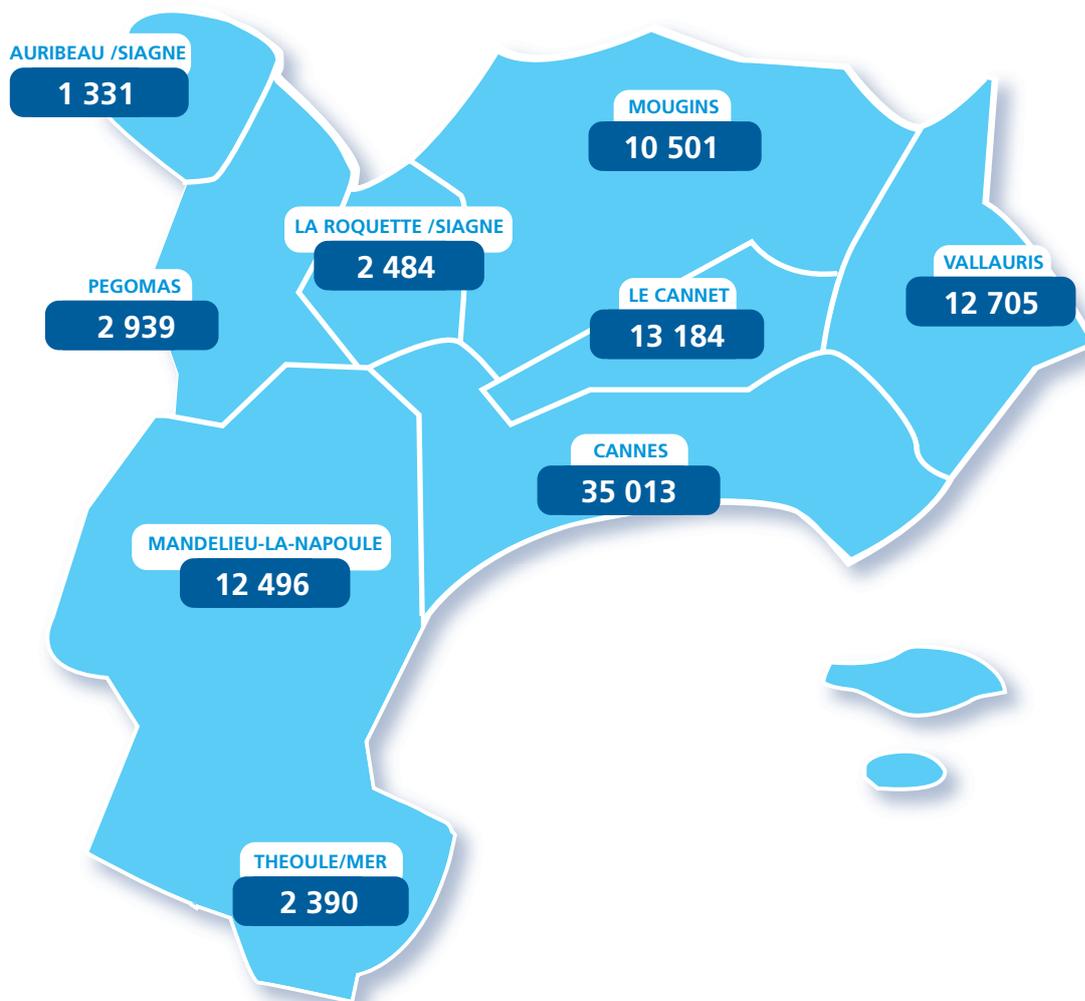
L'évolution du nombre d'abonnements présente une hausse entre 2019 et 2020 due à l'intégration de Mandelieu-La Napoule au Sicasil (+ 12 434 abonnements de Mandelieu-La Napoule).

Evolution du nombre d'abonnements



■ Nb total d'abonnements

Nombre d'abonnements par commune sur le périmètre SICASIL



Total : 93 043 abonnements en 2021 *

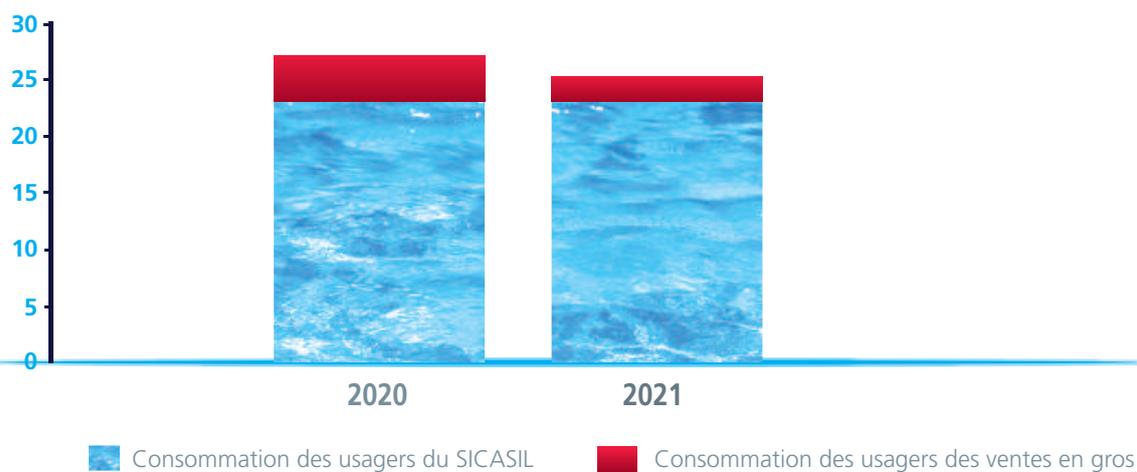
* Hors abonnés se trouvant en dehors du périmètre du SICASIL

Les volumes vendus

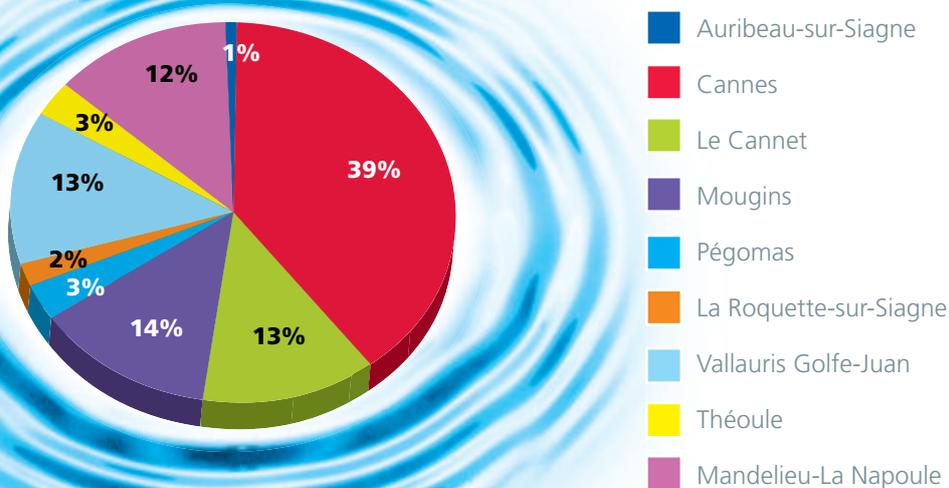
La vente d'eau comprend la vente aux usagers du syndicat ainsi que la vente d'eau en gros aux collectivités clientes périphériques. **Le volume d'eau vendu en 2021 s'élève à près de 25,2 millions de m³.**

22,8 millions ont été consommés par les usagers directs du syndicat et 2,4 millions ont été vendus aux collectivités clientes.

Evolution des volumes consommés en millions de m³



Répartition des consommations par commune en 2021



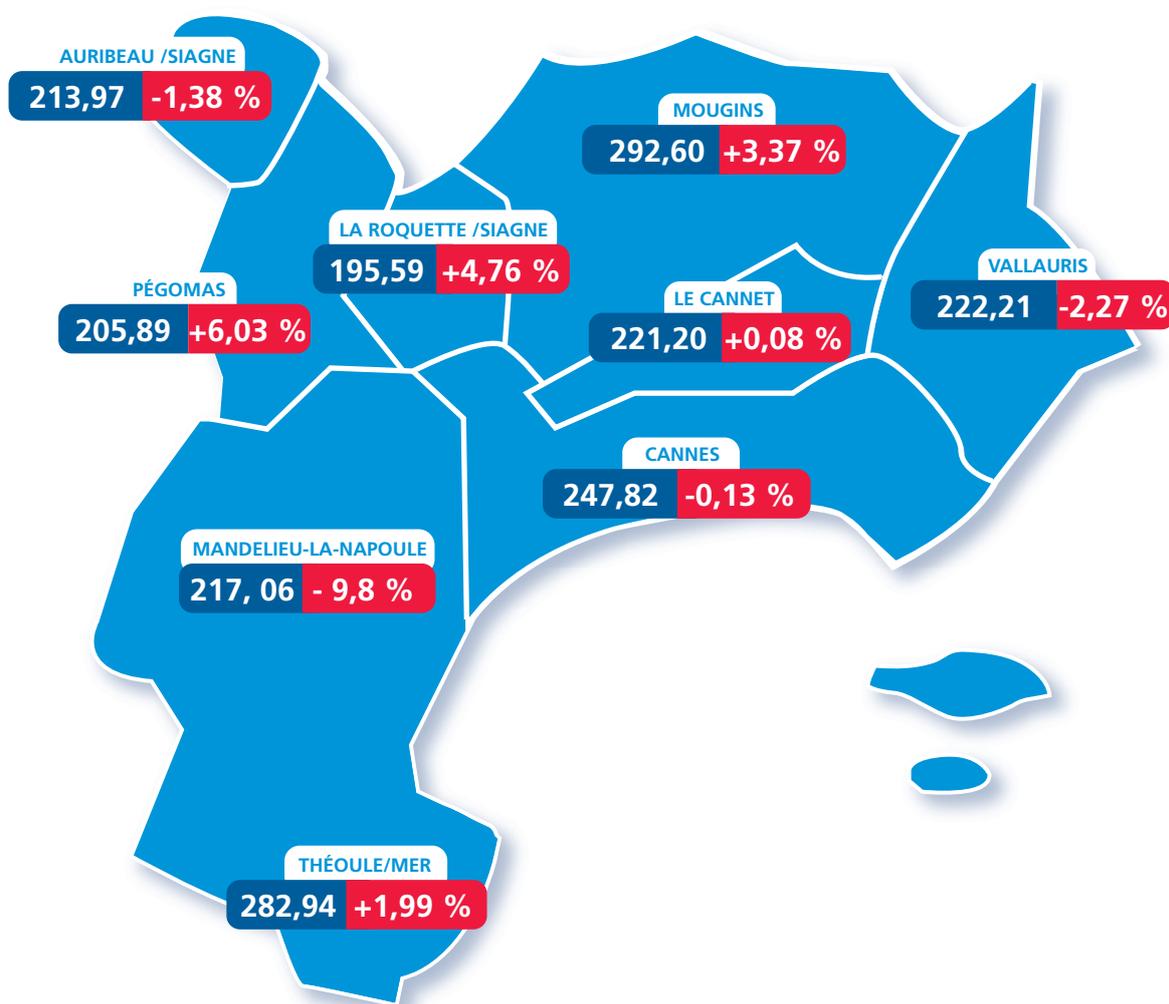
La vente d'eau aux usagers

Le volume d'eau vendu aux usagers en 2021 a présenté une baisse de 0,1% par rapport à 2020.

La consommation moyenne par abonné s'élève à 239,09 m³/an pour l'année 2021, soit une baisse de 0,83% par rapport à 2020.

Ce chiffre est plutôt élevé par rapport aux données nationales. À titre de comparaison, une personne seule en immeuble consomme 50 m³ par an, un foyer de 4 personnes, 130 m³ en immeuble collectif, et 160 m³ en maison individuelle.

Evolution par commune de la consommation d'eau



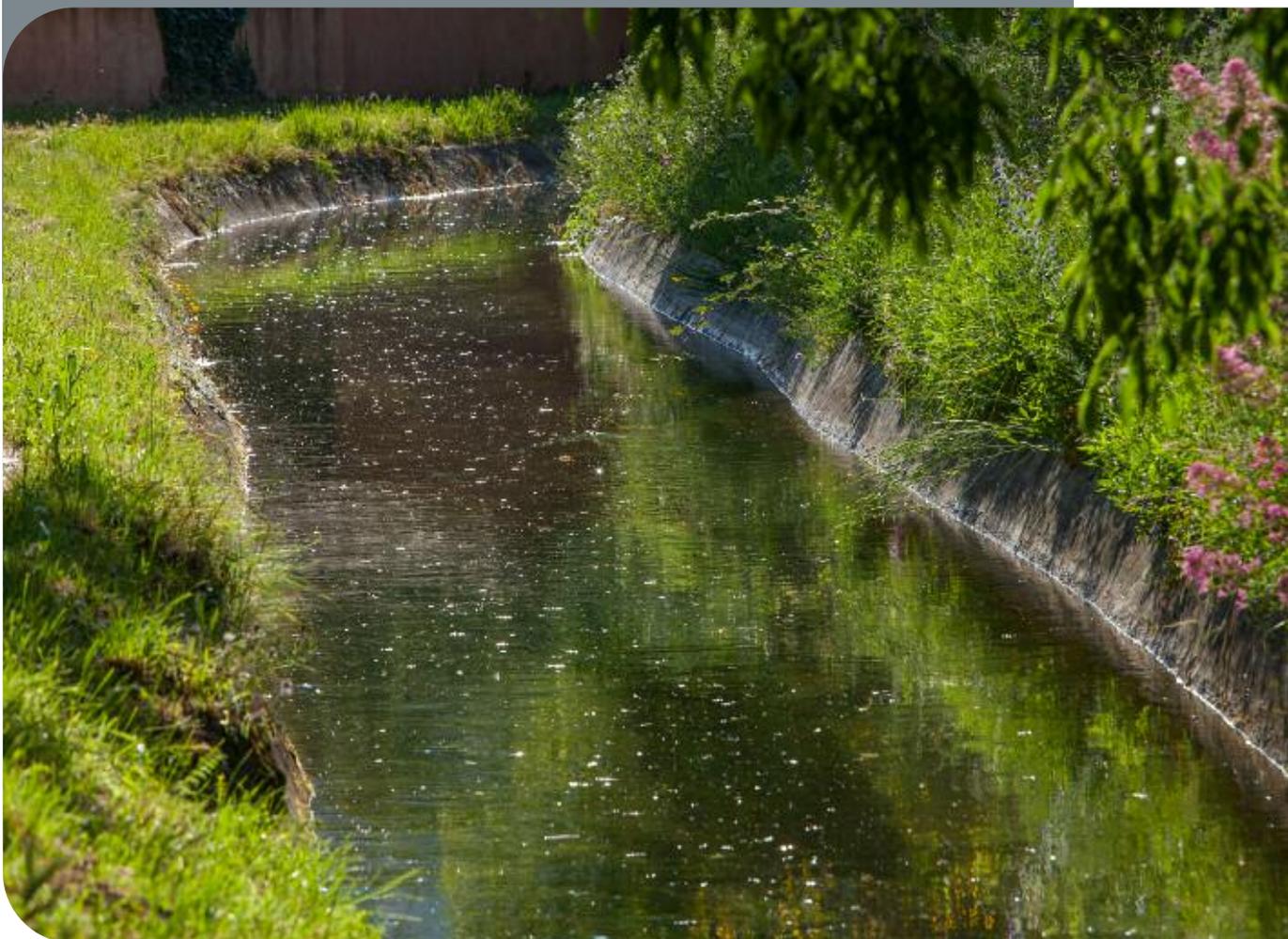
Consommation moyenne 2021 par branchement en m³/an : 239,09 m³/an

Évolution annuelle 2020 - 2021 de la consommation par branchement en m³/an : - 0,83%

Economisez l'eau !

L'eau est un bien précieux qu'il convient de ne pas gaspiller. Un robinet qui goutte consomme 50 m³ par an ! Pour l'eau, pour l'environnement pensez à :

- ❑ Faire la chasse aux fuites
- ❑ Arroser votre jardin en fin de journée
- ❑ Préférer les appareils peu consommateurs d'eau
- ❑ Fermer votre robinet pendant que vous vous lavez les dents
- ❑ Privilégier le goutte à goutte pour l'arrosage de vos espaces verts ...



Canal de la Siagne

La vente d'eau en gros

Les collectivités clientes se répartissent géographiquement sur le pourtour du territoire syndical, il s'agit :

- des communes de Grasse, Mouans Sartoux et Valbonne (communes membres du Syndicat des eaux du Foulon - SIEF) ;
- la régie des eaux du canal de Belletrud, anciennement SICCEA (syndicat intercommunal des cinq communes : Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéracèdes, Cabris, Le Tignet ,Peymeinade étendu à la commune de Saint-Vallier-de-Thiery) ;
- Estérel Côte d'Azur Agglomération.

La vente d'eau en gros s'élève pour l'année 2021 à près de 2,5 millions de m³ et se décompose comme suit :

- 1 922 466 m³ pour la ville de Grasse ;
- 213 204 m³ pour la ville de Mouans-Sartoux ;
- 290 142 m³ pour la ville de Valbonne Sophia-Antipolis ;
- 47 825 m³ pour la Régie des eaux du canal de Belletrud ;
- 24 300 m³ pour Estérel Côte d'Azur Agglomération.

En 2021, le volume des ventes en gros est en forte diminution par rapport à celui de l'année 2020. Cette diminution peut s'expliquer par la crise sanitaire du Foulon en 2020.

Carte des communes acheteuses d'eau

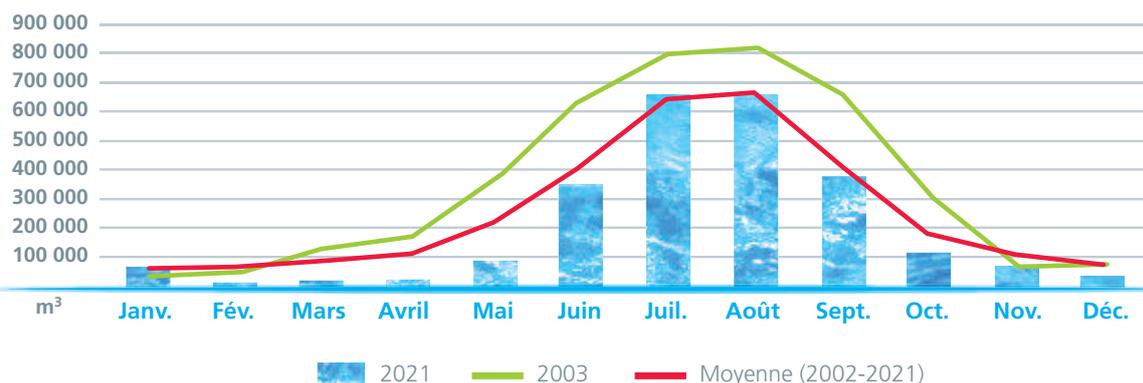


- SICASIL
- Usagers vente en gros
- Régie des Eaux du canal de Belletrud
- Grasse (Système Foulon)
- Mouans-Sartoux
- Valbonne
- Estérel Côte d'Azur Agglomération (Saint-Raphaël - Quartier Le Trayas)
- SIEF
- ➔ VEG eau potable
- ➔ VEG eau brute

Evolution mensuelle des ventes d'eau en gros

Le profil moyen des consommations vendues en gros est très caractéristique, avec une pointe de consommation, à partir du mois d'avril ou mai, jusqu'en octobre. Le service du SICASIL permet donc

à l'ensemble des **collectivités de l'ouest du département de passer le pic de consommation de l'été**. Le SICASIL assure ainsi la desserte en eau au moment où les ressources se raréfient.



Evolution programmée du dispositif contractuel des ventes en gros

Dans le cadre de son contrat de concession d'exploitation du service public, dont l'échéance interviendra au 31 décembre 2023, le SICASIL a autorisé le concessionnaire Suez Eau France à vendre de l'eau en gros aux communes de Grasse et de Valbonne, aujourd'hui membres du SIEF (Syndicat des Eaux du Foulon).

En outre, le syndicat dispose de deux contrats de fourniture d'eau potable adossés à la durée du contrat historique, soit jusqu'au 31 décembre 2023, avec :

- la régie des eaux du canal Belletrud en date du 21 juillet 1998 ;
- la commune de Mouans Sartoux en date du 27 novembre 1998. En 2005, la commune a sollicité le SICASIL pour adapter son contrat de fourniture d'eau afin de faire face à des besoins croissants

d'alimentation en eau (180 000 m³ par an). Un avenant à la convention a ainsi été signé le 29 août 2005 et conclu pour une durée d'un an. Ce dispositif est depuis renouvelé annuellement.

Le SICASIL a également contracté, dans le cadre du contrat de délégation de service public de la commune de Théoule sur Mer, une convention de vente d'eau en gros avec Estérel Côte d'Azur Agglomération destinée à l'approvisionnement en eau du quartier du Trays (34 000 m³ par an). Cette convention est renouvelée annuellement.

Compte tenu des futures échéances de fin de contrat des délégations de service public, le syndicat travaille pour pérenniser le service rendu auprès des nouvelles instances compétentes.

Les grands incidents en 2021

Mougins : ruptures de canalisation au domaine des Chênes, Chemin des Peyroues

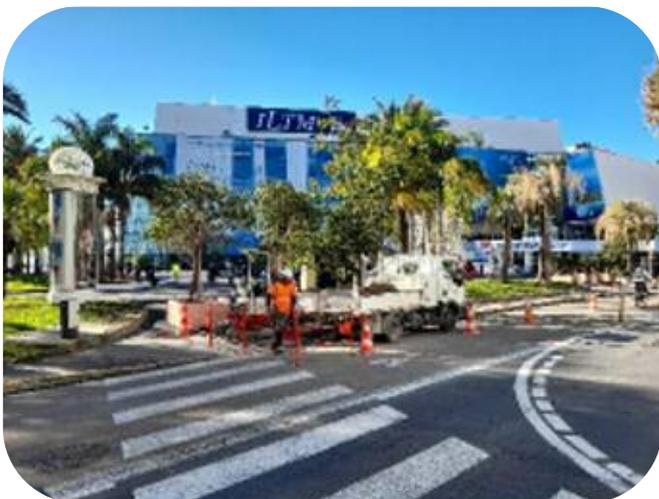
Une rupture de canalisation sur PE 75, dans le lotissement du domaine des Chênes, a provoqué une importante fuite d'eau, problème récurrent subit par les résidents. Suez a effectué un pontage de 30 mètres en urgence, repérage de vannes et un sondage a été nécessaire, le trou a été rebouché dans la foulée.



Suite à ces multiples casses consécutives, le SICASIL a renouvelé le réseau AEP sur une trentaine de mètres.

Cannes : fuite BD Croisette devant le palais des Festivals

Les investigations réalisées par les chercheurs de fuites sur plusieurs semaines sur le secteur de Cannes centre (zone urbaine dense) ont permis de contenir des pertes d'eau de plusieurs milliers de litre/jour. Cette fuite d'eau trouvée devant le palais des Festivals a permis d'économiser 25 m³/heure, soit 600 000 l/jour.





LE PRIX

Les tarifs de l'eau potable au 1^{er} janvier 2022

Auribeau-sur-Siagne, Cannes,
La Roquette-sur-Siagne,
Le Cannet, Mougins, Pégomas,
Vallauris-Golfe Juan

Partie fixe	montant € HT au 01/01/2022
Abonnement annuel (DN15)	58,23 €
Partie variable Consommation en m ³	Prix du m ³ HT au 01/01/2022
0 - 40	0,5085 €
41 - 120	0,3000 €
121 - 160	0,8080 €
161 - 350	0,9655 €
351 - 1000	1,1574 €
1001 - 6000	1,0106 €
> 6000	0,8526 €

Théoule-sur-Mer

Partie fixe	montant € HT au 01/01/2022
Abonnement annuel (DN15)	68,86 €
Partie variable Consommation en m ³	Prix du m ³ HT au 01/01/2022
0 - 40	0,5018 €
41 - 120	0,3558 €
121 - 250	0,9400 €
251 - 1000	0,7650 €
> 1000	0,8232 €

Mandelieu-La Napoule

Partie fixe	montant € HT au 01/01/2022
Abonnement annuel (DN15)	58,62 €
Partie variable Consommation	Prix du m ³ HT au 01/01/2022
Tranche 1	0,1674 €
Tranche 2	1,4934 €

Comprendre sa facture d'eau



Votre facture d'eau comprend quatre parts :

1 la part « eau potable », qui relève de la responsabilité du SICASIL. Celle-ci comprend à la fois le coût du captage, du transport, du traitement, de la distribution de l'eau potable, des contrôles qualité et du service client.

2 la part « assainissement » relève de la responsabilité de la communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (pour Cannes, Le Cannet, Mandelieu - La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer), de la communauté d'Agglomération Pays de Grasse (pour Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne et Pégomas) et de la communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis pour la commune de Vallauris Golfe-Juan. Celle-ci correspond au coût du service de collecte et de traitement des eaux usées.

3 la part « redevances milieux aquatiques », qui relève de l'Agence de l'Eau. Celle-ci comprend trois redevances : « prélèvement », « pollution » et « modernisation réseaux de collecte » (Cf. fiche d'information en annexes).

4 la TVA, qui relève de l'Etat. Le montant de la TVA figurant sur la facture d'eau présente deux taux :

- la vente d'eau potable ou d'eau brute aux abonnés est assujettie à 5,5% ;
- l'assainissement facturé aux abonnés est assujetti à 10%.

FACTURE (SPECIMEN) pour une consommation annuelle de 120 m³

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE		Quantité	P.U. € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU				124,79	131,65	
ABONNEMENT						
Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux) compteur diamètre 15 mm				58,23		5,5
CONSOMMATION						
Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux)				40 m ³ : 0,5085	20,34	5,5
				80 m ³ : 0,3	24	5,5
Part SICASIL				120 m ³ : 0,1852	22,22	5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				146,97	161,67	
ABONNEMENT						
Part VEOLIA				15,79		10
COLLECTE						
Part VEOLIA				120 m ³ : 0,0894	10,73	10
Part Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins				120 m ³ : 0,259	24,96	10
TRAITEMENT						
Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux)				120 m ³ : 0,7335	88,02	10
Part Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins				120 m ³ : 0,0113	1,36	10
ORGANISMES PUBLICS				55,80	57,89	
AGENCE RHONE MEDITERRANEE ET CORSE						
Prélèvement eau				120 m ³ : 0,025	3,00	5,5
Redevance pour la pollution domestique				120 m ³ : 0,28	33,60	5,5
Modernisation des réseaux de collecte				120 m ³ : 0,16	19,20	10
TOTAL HT (hors TVA 5,5 %)					161,39	
TOTAL HT (hors TVA 10 %)					166,17	
MONTANT TVA (à 5,50%)					8,88	
MONTANT TVA (à 10%)					16,62	
NET A PAYER					353,06 €	

Le saviez-vous ?

Dans votre facture, seule la part « eau potable » relève de la compétence du SICASIL. Elle représente en moyenne sur le bassin de vie cannois 34,6 % du montant de cette dernière.

Le prix moyen de l'eau du bassin cannois

Dans votre facture, seule la part « eau potable » relève de la compétence du SICASIL. Elle représente en moyenne sur le bassin de vie cannois 34,6 % du montant de cette dernière.

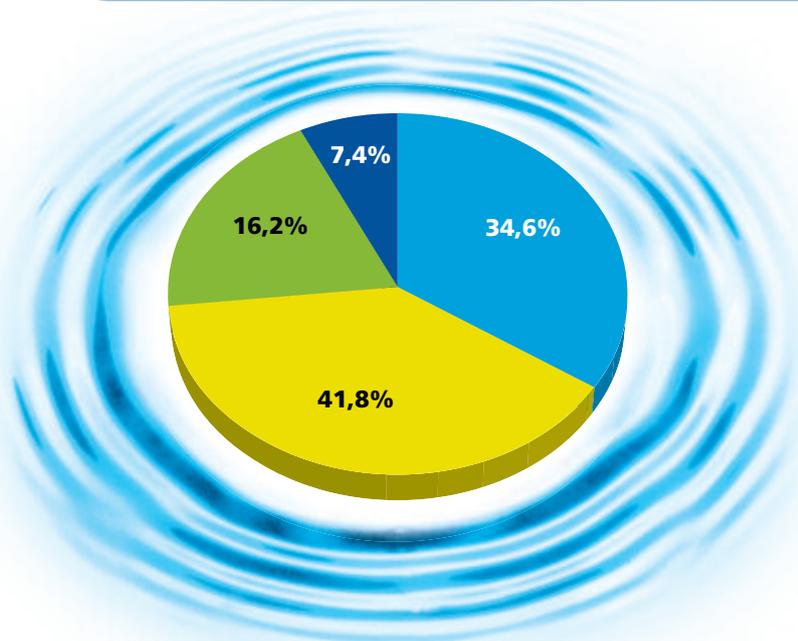
Contrairement au service de l'eau potable, dont la part est identique sur l'ensemble du territoire, la part « assainissement » varie d'une commune à l'autre. Cela explique pourquoi le prix de l'eau n'est donc pas identique sur les huit communes du syndicat.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix moyen de l'eau pondéré au nombre d'abonnements, partie assainissement comprise, sur le territoire du SICASIL, pour une consommation de référence de 120 m³ par an, est de :

2,95 €TTC par m³

prix moyen de l'eau desservie
sur le bassin de vie cannois
par le SICASIL

Répartition moyenne du prix de l'eau pondérée au nombre d'abonnements dans le bassin cannois, au 1^{er} janvier 2022, pour une consommation annuelle de 120 m³



■	Eau potable : 1,03 € par m ³
■	Assainissement : 1,23 € par m ³
■	Redevance Agence de l'Eau : 0,48 € par m ³
■	TVA : 0,21 € par m ³

Le prix moyen à l'échelle du territoire national est supérieur avec une valeur de 4,19* € TTC par m³

Le prix moyen de l'eau du bassin cannois est donc inférieur de plus de 30 % par rapport au prix moyen national.

*Donnée extraite du rapport publié en novembre 2021 par l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).

Le prix est-il le seul critère de comparaison entre les services ?

Non. **La comparaison strictement tarifaire entre deux services n'a que très peu de sens. En effet, le prix n'est pas le seul critère d'appréciation car il ne reflète pas la performance du service, le niveau de qualité et de durabilité du service proposé au consommateur et la manière dont est intégré le respect de l'environnement dans la gestion du service.** Ces différents critères ont des influences directes ou indirectes sur les charges financières du service. Et celles-ci se répercutent mécaniquement sur le calcul et donc sur le niveau de prix de l'eau.

Les facteurs géographiques

- La distance entre le lieu de captage de l'eau et les lieux de traitement et de consommation ;
- La densité de l'habitat des zones desservies et l'étendue des zones à desservir ;
- Le caractère saisonnier de la population (surdimensionnement des équipements pour répondre aux besoins en pointe).

Les facteurs techniques

- L'existence de périmètres de protection des ressources en eau ;
- Les techniques de traitement selon la nature des ressources en eau superficielle ou souterraine ;
- La capacité de production (achat ou vente d'eau)
- Le niveau de sécurisation du service (l'existence de plusieurs ressources ou de ressource de substitution, les interconnexions du réseau,...) ;
- Le linéaire de réseau par rapport au nombre de branchements ;
- Le rendement du réseau ;
- L'existence d'une politique patrimoniale des équipements reposant sur un programme de travaux pluriannuel pour ne pas reporter les investissements sur les générations futures ;

- Le taux de subventions des équipements obtenues ;
- Le niveau de traitement pour l'épuration des eaux usées selon la qualité des eaux du milieu récepteur.

Le niveau de la qualité de service

- Le service aux usagers : fiabilité quantitative, fiabilité qualitative, assurance fuite ;
- Les prestations du service client : numéro d'appel gratuit, plage d'ouverture de l'accueil, moyens de paiement diversifiés, service d'astreinte, engagement sur les délais d'intervention.

Le mode de gestion et la politique patrimoniale

- La gestion à l'échelle communale ou intercommunale : expertise technique, taille critique des équipements, économies d'échelle ;
- La gestion déléguée ou en régie directe.



L'eau paye l'eau

Le financement du service public de traitement et de distribution de l'eau potable **est assuré par l'utilisateur**. C'est ce qui lui confère un caractère industriel et commercial. Ainsi, le SICASIL **ne perçoit aucune subvention des communes membres**.

L'instruction budgétaire et comptable M49 s'applique spécifiquement à cette catégorie de services.

Le SICASIL a opté pour cette nomenclature à partir de l'exercice 2001.

La philosophie principale de cette instruction reste le « cloisonnement budgétaire ». C'est à dire que **les finances de l'eau ne peuvent provenir que de l'eau et n'être affectées qu'à l'eau**.

Les recettes

Les recettes du service de l'eau comprenant le contrat historique, le contrat de Théoule-sur-Mer et le contrat de Mandelieu-La-Napoule s'élèvent en 2021 à près de 40 millions d'euros.

Seule une part de ces recettes revient au SICASIL, ce qui lui permet d'investir sur le réseau d'eau sans augmentation du prix pour les usagers.

En 2021, le SICASIL a perçu 7,05 M€ de redevance annuelle reversée par ses délégataires.

Ce niveau de redevance garantit au SICASIL des capacités d'investissement pour la fiabilisation et l'amélioration des infrastructures d'adduction, de traitement et de distribution d'eau potable, de façon durable.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Redevance versée par les délégataires au SICASIL (en M€)	2,2	2,5	3	3,15	3,04	3,4	3,4	3,3	4,5	2,3	5,4	6,9	5,57	8,04	7,05

Les dépenses

Les dépenses représentent le coût d'exploitation du service, les charges financières, les investissements réalisés.

En 2021, le SICASIL a consacré **7,1 millions d'euros** d'investissements pour la qualité du service public de l'eau potable et la sécurisation du réseau de distribution avec :

● le renouvellement des canaux de la Siagne et du Loup :

- **496 mètres de canal de la Siagne** à Mouans-Sartoux Impasse Bellon (195 m), à Mougins Tunnel Notre-Dame-de-Vie (87 m) et Chemin de Pigranel (150 m) ;

- **110 mètres de canal du Loup** à Le Bar-sur-Loup chemin du château d'eau.

● les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, à la charge du SICASIL depuis le 1^{er} janvier 2017 (conformément aux accords conclus fin 2016 avec le délégataire Suez Eau France) :

- **9 111 mètres de nouvelles conduites** d'eau potable dont 8 715 mètres de renouvellement et 396 mètres d'extension ;

- **649 branchements renouvelés.**

● les travaux post-crués des intempéries des 23 et 24 novembre et des 1^{er} et 20 décembre 2019 avec la réalisation de murs de soutènement pour sécuriser la conduite nourricière d'eau potable sise Avenue Victoria au Cannet ainsi que les travaux de protection de la conduite dans le vallon du Coudouron.



*Renouvellement de réseau AEP 250 mètres.
Résidence Mas de Pins Mougins, 572 bd de la corniche à Mougins village*

A l'instar de ce qui se faisait les années précédentes, le syndicat a poursuivi sa politique d'investissements en faveur de la fiabilisation des filières de traitement et de distribution de l'eau.

Enfin, s'agissant du renouvellement à la charge des délégataires, ce sont :

● **2,5 million d'euros** qui ont été réalisés par Suez Eau France en 2021 et répartis de la manière suivante :

- 314 753 € pour l'entretien des captages ;
- 351 386 € pour l'entretien des réservoirs ;
- 1 803 059 € pour l'entretien des usines et stations de pompage (contrat historique et contrat de Théoule-sur-Mer).

● **445 452 euros** qui ont été réalisés par Véolia Eau et répartis de la manière suivante :

- 383 720 € dont 20 renouvellement de branchements isolés (52 737 €), du renouvellement ponctuel de canalisations (244 414 €) et 21 accessoires du réseau (86 570 €)
- 61 732 € dont 8 592 € pour l'entretien des stations de pompage et réservoirs, et 53 140 € pour l'usine des Termes.

Au total, ce sont plus de **10 millions d'euros** qui ont été investis sur le réseau, les conduites nourricières et les usines de production du SICASIL pour améliorer et sécuriser le service de l'eau potable en **2021**.



Renouvellement AEP sur 300 mètres, rue Léopold Bucquet à Cannes.

La dette de la collectivité

Le SICASIL est en pleine santé financière (réserves de 3,3 millions d'euros et très peu d'emprunts). L'endettement du SICASIL est faible.

L'encours total de la dette s'élève en 2021 à 67 680,18 €.

Il s'agit d'emprunts contractés auprès de l'Agence de l'eau à taux d'intérêt extrêmement faible de 0,5 %. La durée théorique d'extinction de la dette est de **1 année** (1).



(1) Indicateur permettant d'apprécier la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Indicateur 2020 : 1 année
Encours dette 2020 : 217 170,47 €

Les redevances à l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'eau est un établissement public qui perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès de tous les usagers de l'eau, ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...

L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... pour financer des actions de préservation des milieux aquatiques : construction de stations d'épuration, protection de captages d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques...

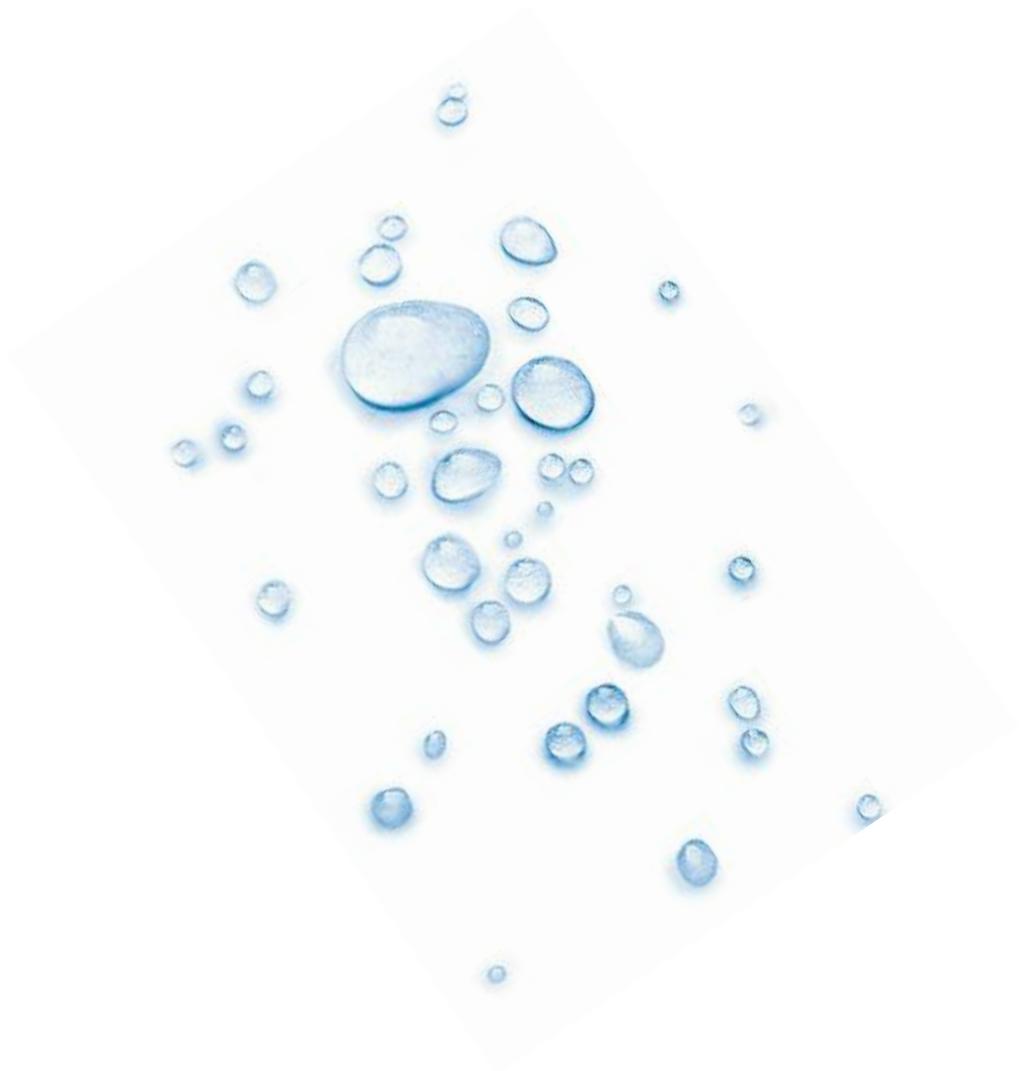
Tous ceux qui utilisent de l'eau, et en altèrent la qualité et la disponibilité, paient des redevances à l'Agence de l'eau. Les ménages et tous les abonnés

aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires) paient leurs redevances via la facture d'eau. Tous les habitants s'acquittent de la redevance pour pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau mais aussi en fonction des performances du système d'assainissement en place (collectif ou individuel). Le service de l'eau collecte ces redevances et les reverse à l'Agence de l'eau.

Les services d'eau paient une redevance de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau.

Redevances collectées et reversées à l'Agence de l'eau

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
SICASIL Contrat Historique						
Redevance prélèvement	2 073 860 €	2 190 762 €	2 114 887 €	2 265 545 €	2 166 970 €	2 179 205 €
Redevance pollution	4 790 960 €	5 010 317 €	4 710 492 €	4 794 500 €	4 599 842 €	4 779 304 €
SICASIL THEOULE						
Redevance prélèvement	66 740 €	88 093 €	80 478 €	75 693 €	77 204 €	77 415 €
Redevance pollution	150 264 €	190 738 €	178 529 €	156 583 €	156 302 €	165 062 €
SICASIL MANDELIEU						
Redevance prélèvement	288 961 €	285 012 €	279 058 €	282 611 €	271 451 €	279 571 €
Redevance pollution	629 616 €	635 944 €	621 205 €	567 678 €	545 333 €	591 502 €
Redevance modernisation des réseaux						
Bioviva (2013-2018) / CAPL (2019 - 2028)	1 318 280 €	1 310 610 €	1 257 970 €	1 128 935 €	1 486 993 €	1 468 206 €
Le Cannet	417 620 €	406 360 €	395 014 €	378 019 €	-	-
Mougins	338 710 €	362 019 €	331 710 €	331 087 €	355 342 €	361 017 €
Mandelieu	328 120 €	311 099 €	308 936 €	299 251 €	281 769 €	288 870 €
Total reversement Agence de l'Eau	10 403 131 €	10 790 954 €	10 278 279 €	10 279 903 €	9 941 206 €	10 190 152 €



LA QUALITÉ

Une fois de plus, en 2021, la qualité de l'eau desservie par le SICASIL s'est avérée excellente. C'est d'autant plus important, qu'il s'agit d'une denrée alimentaire.

Il n'y a pas de hasard à cette situation, il s'agit d'une volonté et d'actes conjoints de l'exploitant et du syndicat pour vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Une eau d'excellente qualité

Une eau « brute » de bonne qualité

L'eau distribuée par le SICASIL est prélevée en tête des bassins versants de la Siagne et du Loup, dans des zones naturelles ou faiblement urbanisées.

Ainsi, la « matière première » du syndicat s'avère un produit de grande qualité dès son prélèvement dans le milieu naturel. L'eau « brute » captée est de ce fait exempte de substances indésirables et toxiques telles que les nitrates provenant des activités agricoles, les pesticides ou encore les métaux lourds.

La bonne qualité de l'eau produite est renforcée au niveau des sept usines de potabilisation dont les process sont adaptés à la nature de l'eau captée d'origine superficielle ou souterraine.

1 486
analyses d'eau
en 2021*

Un produit alimentaire sous haute surveillance

L'eau potable délivrée par le SICASIL est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi quotidien voire pour certains paramètres d'une surveillance en continu.

En 2021, 1 486 analyses ont été effectuées sur le contrat historique par le délégataire SUEZ :

- 231 analyses au niveau des ressources en eau ;
- 1 255 analyses au niveau de l'eau produite et distribuée.

In fine, ce sont 4 analyses par jour qui sont effectuées pour contrôler la qualité de l'eau distribuée et donc de l'eau que vous consommez !

L'ensemble de ces analyses sont réalisées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire, par Suez Eau France et Véolia Eau dans le cadre de leur surveillance de la qualité de l'eau.

En 2021, 294 analyses ont été effectuées par le délégataire Véolia :

- 62 analyses au niveau des ressources en eau ;
- 232 analyses au niveau de l'eau produite et distribuée.

Minéralisation caractéristique de l'eau du SICASIL (mg/l)*

Calcium (Ca ++)	75,5
Magnésium (Mg++)	10
Sodium (Na+)	6
Potassium (K+)	0,3
Bicarbonates (HCO3-)	220
Sulfates (SO4 2-)	45,6
Chlorures (Cl-)	9,9
Nitrates (NO3-)	3
Fluorures (F-)	0,09

* Contrat historique de concession d'exploitation du service public d'eau potable du SICASIL

La garantie d'une eau de qualité

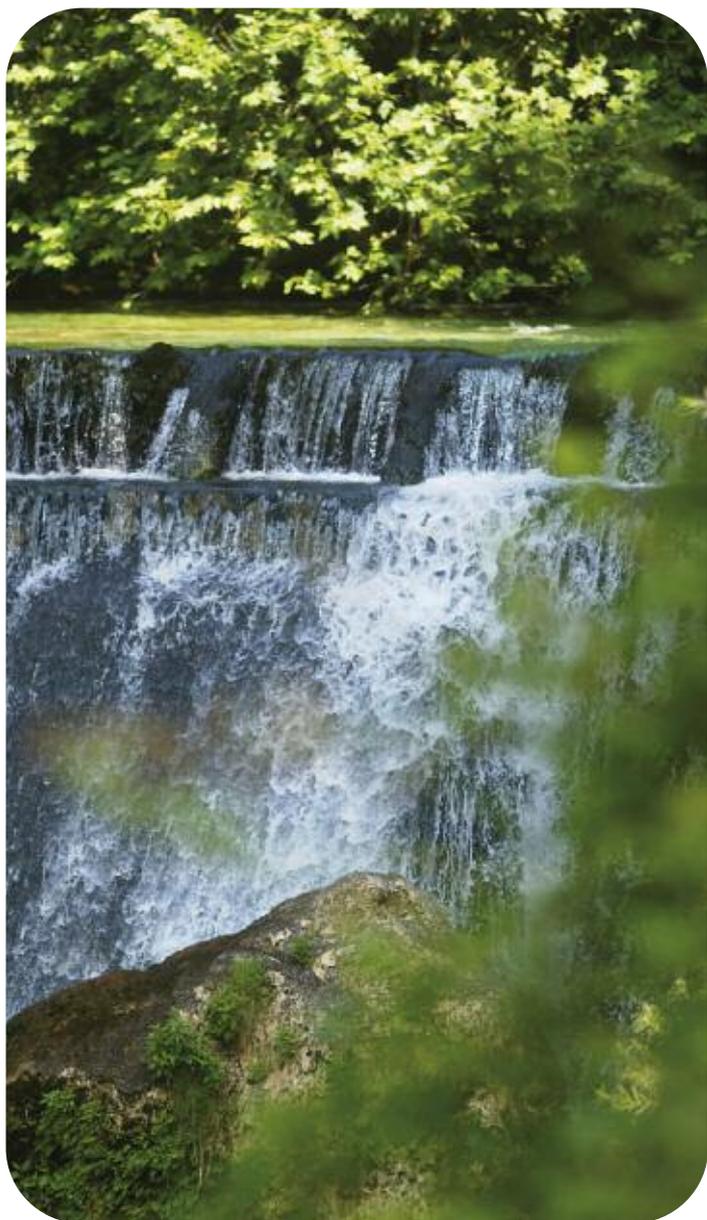
Des captages protégés

Les lois sur l'eau de 1964, 1992 et 2006 précisent la nécessité pour les collectivités publiques de mettre en place des périmètres de protection autour de leur(s) captage(s). Ces périmètres sont de trois ordres :

- l'immédiat, qui doit être la propriété de la collectivité et entièrement clôturé ;
- le rapproché qui fait l'objet de restrictions d'usages incompatibles avec l'activité de captage ;
- l'éloigné, qui peut faire aussi l'objet de restrictions d'usages mais moins sévères, compte tenu de l'éloignement avec la ressource.

Sur les neuf ressources distinctes du syndicat, huit sont déjà dotées de périmètres de protection. Cette action prioritaire engagée en 2001 est complexe car elle exige une déclaration d'utilité publique pour chaque point de captage. C'est une procédure administrative longue et lourde.

Pour la prise d'eau du canal de la Siagne, le syndicat a décidé d'intégrer ce captage dans une procédure générale de mise en place de périmètres de protection tout au long du canal. Il est apparu illusoire de protéger la prise d'eau du canal, sans protéger le canal sur les 44 km de son parcours, quasi à ciel ouvert. Cette procédure concerne pas moins de 2500 parcelles depuis Saint-Cézaire-sur-Siagne jusqu'à Mougins.



Barrage de St Cézaire sur Siagne

Des filières de traitement adaptées

Pour garantir cette qualité, le premier travail porte, bien sûr, sur les unités de production d'eau qui présentent chacune une filière de traitement adaptée à l'eau brute à traiter. Dans la partie du rapport relative au service, les différents types de

process ont été présentés. Ils sont variés, mais tous répondent à un seul objectif : produire de l'eau qui soit conforme aux réglementations, qui conserve ses qualités gustatives et nutritives.

Des équipements sécurisés

Toutes les usines de production du contrat historique ont fait l'objet en 2004 d'investissements spécifiques de contrôle d'accès et

d'anti-intrusion. Ces équipements sont, aujourd'hui, pleinement opérationnels et les usines bien protégées.

Des dispositifs de suivis qualitatifs adaptés

Le syndicat a investi dans l'installation de deux stations d'alerte à la pollution sur le canal de la Siagne, au niveau de l'usine de Saint Jacques à Grasse et à l'usine de Nartassier à Mougins. Avec la station d'alerte de l'Apié, ces équipements assurent un suivi en continu (24h/24) de l'eau brute avant qu'elle n'entre dans l'usine de traitement.

En cas de défaut, l'usine est mise à l'arrêt pour déterminer la nature de la pollution et évaluer les risques sur la santé humaine.

De plus, dans le cadre d'un programme d'investissement baptisé « vigipirate », le SICASIL a équipé tous les réservoirs de dispositifs anti-intrusion et de suivi continu de la qualité de l'eau. Les contrôles qualitatifs de l'eau se sont donc rapprochés des usagers pour une meilleure sécurité d'approvisionnement. L'assurance de la qualité de l'eau n'est donc pas une fatalité, c'est

bien le résultat d'une volonté politique, d'un travail de professionnel suivi par des réalisations innovantes et fonctionnelles.



Réservoir du Périer

La qualité de l'eau en quelques chiffres

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) élabore tous les ans une synthèse du contrôle qu'elle effectue sur les eaux des différentes ressources, des différents points de production et de l'eau

distribuée. Elle est adressée à tous les clients du SICASIL à l'occasion de l'envoi d'une facture. Les principaux éléments sont récapitulés ci-dessous.

Synthèse de l'année 2021

Comme en témoignent les résultats des contrôles réalisés par l'exploitant ou encore par l'ARS, l'eau

distribuée en 2021 par le SICASIL est d'excellente qualité.

Paramètres	Surveillance Suez Eau France	Surveillance Veolia Eau	Contrôle sanitaire ARS
	Taux de conformité	Taux de conformité	Taux de conformité
Bactériologie	100 %	100 %	100 %
Nitrates	100 %	100 %	100 %
Pesticides	100 %	100 %	100 %
Solvants chlorés	100 %	100 %	100 %
Autres paramètres toxiques et substances indésirables	100 %	100 %	100 %



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SICASIL**
 Gestionnaire du réseau : **SI DES CANAUX DE LA SIAGNE ET LOUP**
 Exploitation du réseau : **SUEZ 06**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CANAL DE LA SIAGNE Procédure de protection en cours
 Captage : CHAMP CAPTANT D'AURIBEAU Procédure de protection terminée
 Captage : CHAMP CAPTANT DE PEGOMAS Procédure de protection terminée
 Captage : POMPAGE DES VEYANS (VERS SIAGNE) Procédure de protection terminée
 Captage : PRISE D'EAU BARRAGE TANNERON Procédure de protection terminée
 Captage : SOURCE BRAMAFAN Procédure de protection terminée
 Captage : SOURCES GREOLIERES Procédure de protection terminée
 Station de production : USINE CHLORATION AURIBEAU



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 352 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,8 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 95 Valeur moyenne : 23 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 36,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 25 Valeur maximale atteinte : 0,099 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 15952 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 25 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,16 mg/L Valeur moyenne : 0,054 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau d'excellente qualité bactériologique, conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 25/03/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site :

www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MANDELIEU LA NAPOULE - ZD3-AM**
 Gestionnaire du réseau : **SI DES CANAUX DE LA SIAGNE ET LOUP**
 Exploitation du réseau : **CGE - VEOLIA**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PRISE D'EAU DE LA SIAGNE Procédure de protection terminée
 Station de production : USINE DES TERMES



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 59 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5,9 mg/L Valeur moyenne : 4,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 19,8 °F Valeur minimale atteinte : 14,8 °F Valeur maximale atteinte : 34,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0,091 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2554 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,17 mg/L Valeur moyenne : 0,115 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau d'excellente qualité bactériologique, conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 25/03/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Analyse des principaux paramètres

La bactériologie

L'eau du robinet présente une très bonne qualité bactériologique : **100 % des analyses réalisées sont conformes en 2021**. C'est rassurant, et c'est bien normal par rapport aux objectifs qualitatifs que le syndicat et ses délégataires se sont fixés.

Les nitrates

L'azote est présent dans la nature en abondance sous forme gazeuse, organique ou minérale. Les nitrates constituent le stade final d'oxydation de l'azote organique. Ils sont donc présents naturellement dans l'eau, sans apport anthropique leur concentration ne dépasse pas 10 mg/l dans les eaux de surface.

Les normes réglementaires pour les eaux de boisson fixent un niveau guide de concentration à 25 mg/l et une concentration maximale admissible de 50 mg/l.

La teneur moyenne en nitrates de l'eau distribuée par le SICASIL est de **1,4 mg/l** sur le réseau de distribution du contrat historique et Théoule-sur-Mer et **4,4 mg/l** pour Mandelieu-La Napoule. Ce sont des valeurs **qui sont très faibles**, et qui reflètent une très bonne qualité de l'eau prélevée.

Une teneur aussi basse est logique dans la mesure où il n'y a que peu d'agriculture intensive dans le moyen pays, véritable réservoir d'eau du littoral.

Certaines marques d'eau minérale en font d'ailleurs un élément d'appel, **le SICASIL aussi !**

La dureté

La dureté représente la quantité de calcium et de magnésium dissous dans l'eau. Elle est liée à la nature géologique des sols traversés par l'eau avant d'être captée.

Il se trouve que dans notre région, l'eau traverse une épaisse couche de calcaire, jusqu'à 600 m d'épaisseur. Pendant son voyage souterrain, elle dissout une partie de ce calcaire que l'on retrouve ensuite sous forme soluble dans l'eau, puis sur les bords des casseroles, lorsqu'elle est portée à ébullition.

Le calcaire présent dans l'eau est donc naturel, c'est d'ailleurs un élément dissous qui est indispensable à la vie, c'est un élément de base nécessaire à la construction du squelette !

L'eau du SICASIL est plutôt riche en calcium et magnésium, la teneur moyenne s'élève à **23° Français** sur le réseau de distribution du contrat historique et Théoule-sur-Mer et **19,8° Français** pour Mandelieu-La Napoule..

Le fluor

L'eau du robinet contient du fluor mais en **très faible quantité** conformément aux normes de qualité. C'est, lui aussi, un élément chimique indispensable à une saine dentition ; il permet de limiter les caries (0,115 mg/l pour Mandelieu-La Napoule et 0,054 mg/l pour le contrat historique et Théoule-sur-Mer).



Les pesticides

Les pesticides sont issus des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Ils sont donc d'origine anthropique. Ces substances chimiques peuvent se retrouver à l'état de trace (en très faible concentration) dans les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Les normes réglementaires pour les eaux de boisson fixent à 0,1 µg/l par substance analysée la concentration maximale admissible des pesticides.

S'agissant du contrôle réglementaire des eaux distribuées du SICASIL, l'Agence Régionale de Santé procède pour chaque analyse à l'examen de près de 400 composés pesticides pour lesquels la teneur ne doit pas dépasser 0,1 µg/l.

En 2021, aucun composé pesticide n'a été détecté sur les 18 506 paramètres mesurés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'eau distribuée par le SICASIL est totalement exempte de pesticides, c'est aussi une très bonne nouvelle pour la santé !

Les molécules médicamenteuses

Depuis quelques années, des scientifiques ont détecté dans les milieux aquatiques à l'état de trace des résidus médicamenteux : antidépresseurs, antiépileptiques, aspirine, antidiabétique, traitements contre le cancer, hormones de pilules contraceptives...

Des études ont d'ailleurs mis en évidence des relations entre certaines de ces substances d'origine médicamenteuse et la modification de la fécondité des poissons.

Leur origine dans l'eau est anthropique et résulte des rejets d'eaux usées d'importantes stations d'épuration dans les eaux de surface. En effet, les médicaments ingérés par l'Homme sont éliminés via les urines qui sont collectées par les réseaux d'eaux usées, traitées et rejetées dans le milieu naturel.

Or, il convient de rappeler que les ressources en eau du syndicat sont prélevées majoritairement en tête des bassins versants de la Siagne et du Loup, dans des zones naturelles ou faiblement urbanisées en amont des rejets des stations d'épuration qui se déversent en mer.

L'eau distribuée par le SICASIL n'est donc pas concernée par ces pollutions d'origine médicamenteuse.

Le radon

Le radon est un gaz naturel inerte et radioactif, issu de la désintégration naturelle de l'uranium. Il est donc présent naturellement dans les roches et les sols des massifs granitiques.

Les ressources en eau du SICASIL sont issues des massifs karstiques de la Siagne et du Loup, ou encore de la nappe alluviale de la Siagne.

L'eau distribuée par le SICASIL ne comporte donc pas d'éléments radioactifs.

En outre, le radon ne fait l'objet d'aucun suivi dans le cadre du contrôle réglementaire défini par l'ARS.



Le plomb

Le plomb est un métal toxique. L'organisme ne peut l'éliminer, son accumulation peut être à l'origine de problèmes neurologiques, psychomoteurs ou de troubles du comportement.

Il est totalement absent de l'eau brute et de l'eau traitée envoyée dans le réseau. En revanche, cet élément peut se retrouver dans l'eau par dissolution des canalisations en plomb.

Le SICASIL, Suez Eau France et Veolia Eau ont remplacé toutes les canalisations susceptibles de contenir du plomb et tous les branchements en plomb inventoriés par les exploitants.

À présent, le réseau du SICASIL ne comporte plus de canalisation en plomb, ce qui constitue une garantie supplémentaire pour l'eau distribuée.

Si votre installation intérieure de desserte en eau est faite en tuyaux de plomb, il serait souhaitable pour votre santé, que vous procédiez à son renouvellement en tuyaux plastiques (PEHD).

L'aluminium

L'aluminium est le troisième élément le plus abondant de la croûte terrestre. Cet élément est ainsi présent naturellement dans les roches constituant la croûte terrestre au même titre que l'oxygène et le silicium. C'est pourquoi, cet élément est présent en faible quantité dans les eaux superficielles et souterraines.

Les sels d'alumine sont utilisés dans les process de traitement des eaux superficielles comme agent de coagulation pour éliminer la couleur ou la turbidité. Leur utilisation nécessite des conditions de pH précises pour éviter sa dissolution dans les eaux traitées.

Au niveau des quatre usines de traitement du SICASIL, utilisant ces agents, l'ensemble des analyses des eaux distribuées sont conformes aux normes réglementaires et la concentration moyenne en aluminium est inférieure à 0,1 µg/l soit **1000 fois moins que le niveau guide défini par les normes sanitaires**.

En outre, l'ingestion de l'aluminium par l'eau de boisson est faible par rapport à l'alimentation. Les études démontrent que pour les eaux de boisson contenant une teneur en aluminium de 0,2 mg/l, l'ingestion par l'eau ne représenterait qu'1% des apports totaux.



La présence de chlore dans l'eau du robinet

Le chlore est un produit chimique qui est utilisé pour assurer la désinfection de l'eau, lorsqu'elle circule dans le réseau pour parvenir depuis les usines et les réservoirs jusqu'à votre robinet.

Depuis 2001, les autorités sanitaires ont imposé aux distributeurs d'eau le triplement de la dose de chlore dissous en sortie d'usine, pour être en mesure de garantir 0,1 mg/l au niveau de chaque branchement particulier.

Cela est fait pour assurer une sécurité plus accrue des réseaux de desserte en eau. Dans cet esprit, le syndicat a conduit un programme de suivi de la concentration de chlore

dissous au niveau de chaque réservoir et a donc installé des analyseurs de chlore sur chacun des châteaux d'eau, avec un report d'information au centre de télécontrôle de Suez Eau France.

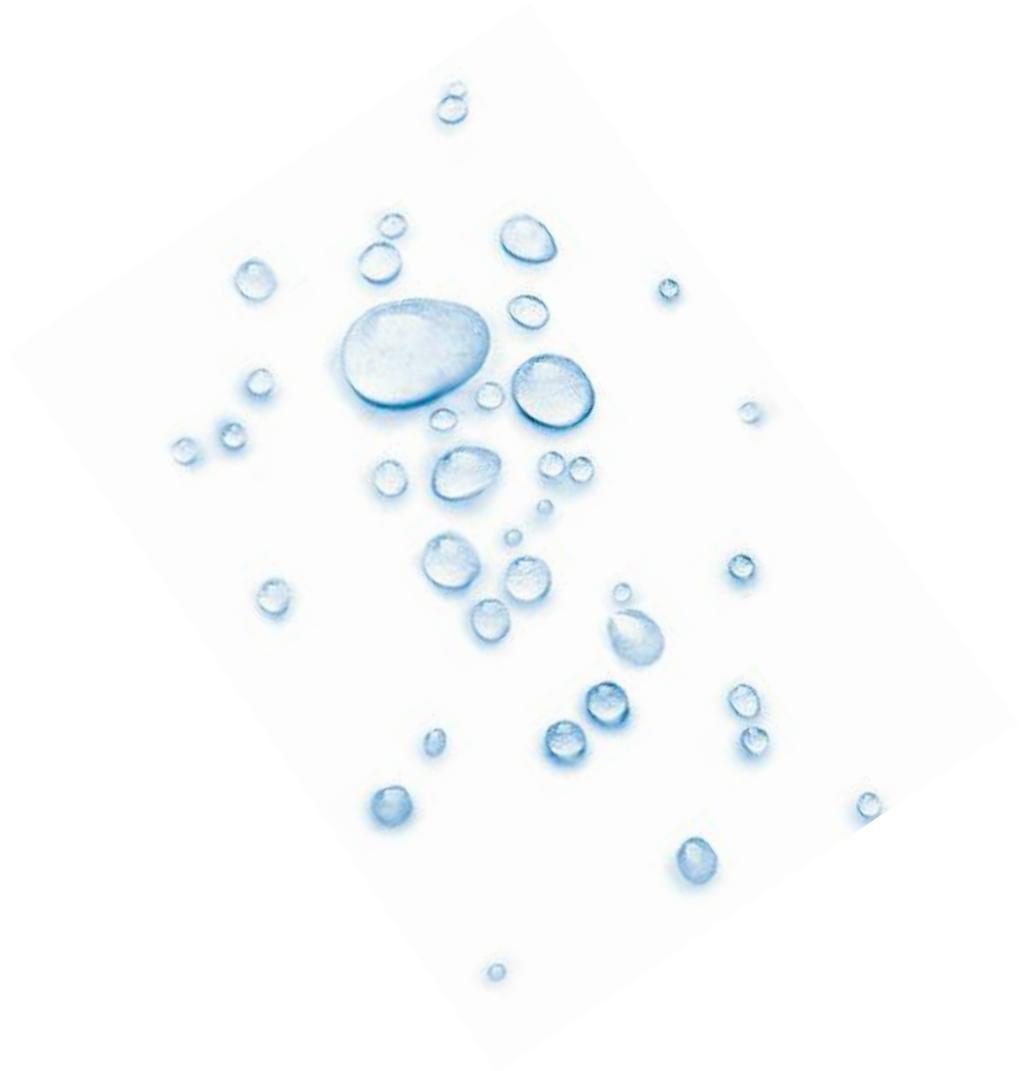
Tout dysfonctionnement peut donc être immédiatement mis en évidence et les mesures correctives peuvent être prises par les pouvoirs publics en connaissance de cause.



Le syndicat marque ainsi son engagement et son attachement à la qualité de la desserte en eau, au plus près de ses usagers.

L'eau brute captée est déjà de très bonne qualité, toutefois, ce n'est pas suffisant. Les moyens déployés par le SICASIL et ses délégataires, de quelque nature qu'ils soient, vous garantissent - et les chiffres le confirment annuellement - une eau d'excellente qualité sanitaire et gustative.

Bonne dégustation !



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs descriptifs du service de l'eau potable

Estimation du nombre d'habitants desservis

Population permanente (source INSEE 2017)	Population saisonnière (estimation)	Population desservie en pointe (avec ventes en gros)
204 250	320 000	500 000

Prix du service Eau potable au m³ pour 120 m³

Il s'agit du prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour une consommation de référence de 120 m³.

La définition du prix TTC du service eau potable intègre les redevances de l'agence de l'eau liées au prélèvement sur la ressource en eau et à la lutte contre la pollution domestique. Cette disposition repose sur le décret de 1994 sur les eaux

résiduelles urbaines qui précise que la taxe « pollution » doit être facturée à l'utilisateur non assujéti à l'assainissement.

La nouvelle redevance instaurée en 2007 relative à la modernisation des réseaux de collecte est quant à elle rattachée au calcul du prix TTC du service assainissement.

Contrats >	01 janv 2021			01 janv 2022		
	Historique	Théoule	Mandelieu	Historique	Théoule	Mandelieu
Part Déléataire	0,8422 €	0,9596 €	0,6203 €	0,8548 €	0,9783 €	0,7328 €
Part SICASIL	0,1652 €	0,1652 €	0,1586 €	0,1852 €	0,1852 €	0,1886 €
Total HT	1,0074 €	1,1248 €	0,7789 €	1,0400 €	1,1635 €	0,9214 €
Prélèvement	0,1050 €	0,1050 €	0,1015 €	0,0250 €	0,0250 €	0,1115 €
Pollution	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €
Total hors TVA	1,3924 €	1,5098 €	1,1604 €	1,3450 €	1,4685 €	1,3129 €
Total TTC / m ³	1,4690 €	1,5928 €	1,2242 €	1,4189 €	1,5493 €	1,3851 €

Les indicateurs de performance du service de l'eau potable

Indice d'avancement de protection de la ressource en eau

Cet indicateur permet de mesurer la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource conformément à la réglementation en vigueur.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% = aucune action

20 % = études environnementales et hydrogéologiques en cours

40 % = avis de l'hydrogéologue rendu

50 % = dossier déposé en préfecture

60 % = arrêté préfectoral

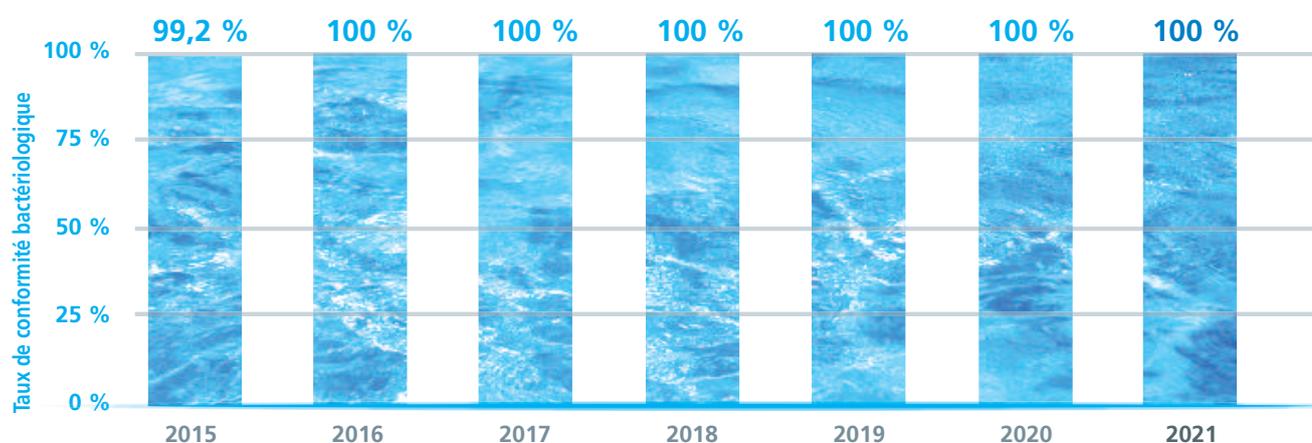
80 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre

100 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi.

Captages	Etat d'avancement de la procédure	Indice d'avancement 2021
Prise en rivière de Saint Cézaire		50 %
Source de la Foux	DUP du 11 décembre 2012	60 %
Source des Veyans	DUP 29 décembre 2004	100 %
Sources de Gréolières	DUP 10 juin 2005	100 %
Source de Bramafan	DUP 5 avril 2005	100 %
Prise en rivière de Bramafan	DUP 2 mai 2012	80 %
Puits à drains rayonnants	DUP 14 juin 2006	100 %
Prise en rivière de Tanneron	DUP 12 juillet 2001	100 %
Prise d'eau à Mandelieu	DUP 31 mai 1990	100 %
Indice global		87,78 %
Indice global pondéré aux volumes prélevés 2021		81,4 %

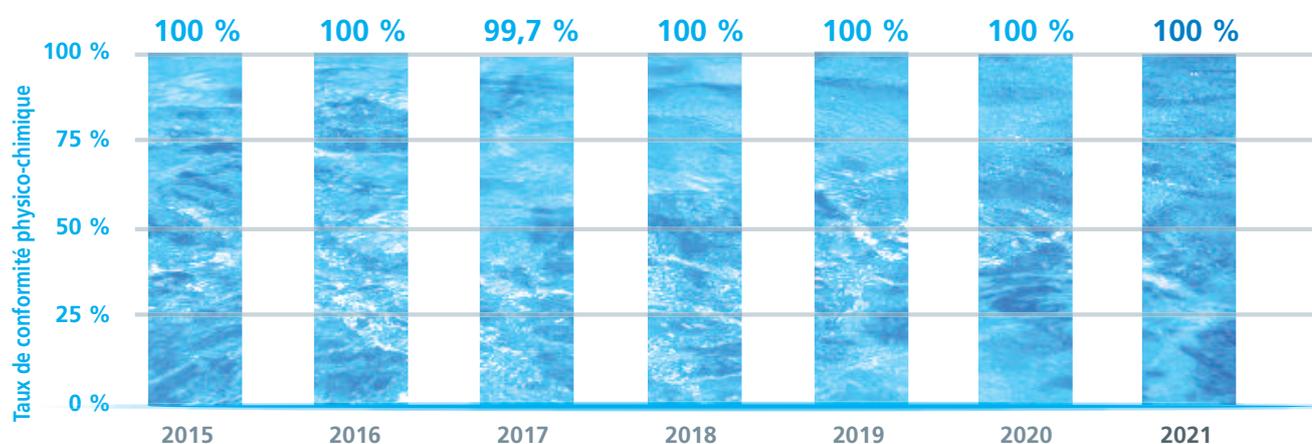
Taux de conformité bactériologique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité microbiologique de l'eau distribuée conformément aux résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire. **En 2021, ce taux s'élève à 100 %.**



Taux de conformité physico-chimique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité physico-chimique de l'eau distribuée. **En 2021, ce taux s'élève à 100 %.**

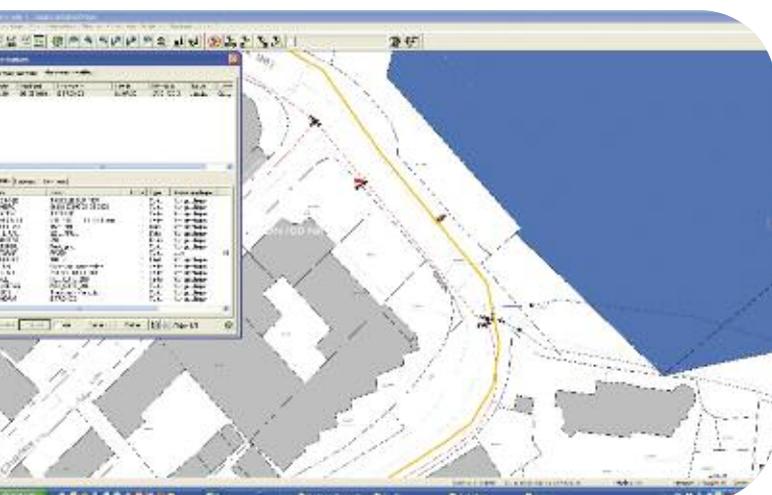


Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable. Suite à l'arrêté du 2 décembre 2013, la valeur de cet

indice a été modifiée et varie désormais de 0 à 120. Son mode de calcul repose sur une pondération multicritères définie ci-dessous :

Actualisation des plans de réseaux (note sur 15)	Actualisation des renseignements structurants (note sur 70)	Interventions sur réseau (note sur 35)	
0 : absence de plan	"+10" : information structurelle pour 50% du linéaire (diamètre, matériau) et "+1" : par tranche de 10% jusqu'à 90% et le 5 ^{ème} pt si 95%	"+10" : localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...)	"+10" : localisation des recherches de fuites (date et nature des réparations)
" +10" : existence de plan	"+10" : connaissance de l'âge des canalisations pour 50% du linéaire et "+1" : par tranche de 10% jusqu'à 90% et le 5 ^{ème} pt si 95%	"+10" : inventaire des pompes et équipements électromécaniques	"+10" : localisation des autres interventions (réparations, purges...)
" +5" : mise à jour des plans au moins annuelle		"+10" : localisation des branchements	"+10" : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations
		"+10" : caractéristiques des compteurs (référence carnet métrologique et date de pose)	"+5" : existence d'une modélisation des réseaux



Système d'information géographique (SIG) des réseaux d'eau potable du SICASIL

Sur la base de ces critères, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau s'établit à :

Contrats	2020	2021
Historique et Théoule	99/120	99/120
Mandelieu	110/120	110/120

Taux moyen de renouvellement des réseaux



Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par

rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements

Le taux moyen de renouvellement se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{Linéaire cumulé de canalisations renouvelées sur les cinq dernières années} \times 100}{5 \times \text{linéaire total du réseau de distribution de l'année en cours}}$$

Linéaire renouvelé (en km)

Contrats	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Historique et Théoule	8,9	10,5	11,1	6,6	9,1	7,4
Mandelieu	0,66	0,85	1,62	0,66	0,35	1,3

Le linéaire global du réseau de distribution s'élève à 1169 km en 2021.

Taux moyen de renouvellement des réseaux

Contrats	2020	2021
Historique et Théoule	0,89 %	0,86 %
Mandelieu	0,61 %	0,72 %

Pour mémoire, le taux moyen de renouvellement national est de 0,66% (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, rapport publié en novembre 2021 à partir des données 2019).

Rendement des réseaux de distribution

C'est le rapport entre le volume consommé par les usagers et le volume introduit dans le réseau au niveau des usines de production. L'écart entre ces deux valeurs est dû aux pertes en distribution et aux volumes non ou mal comptabilisés.

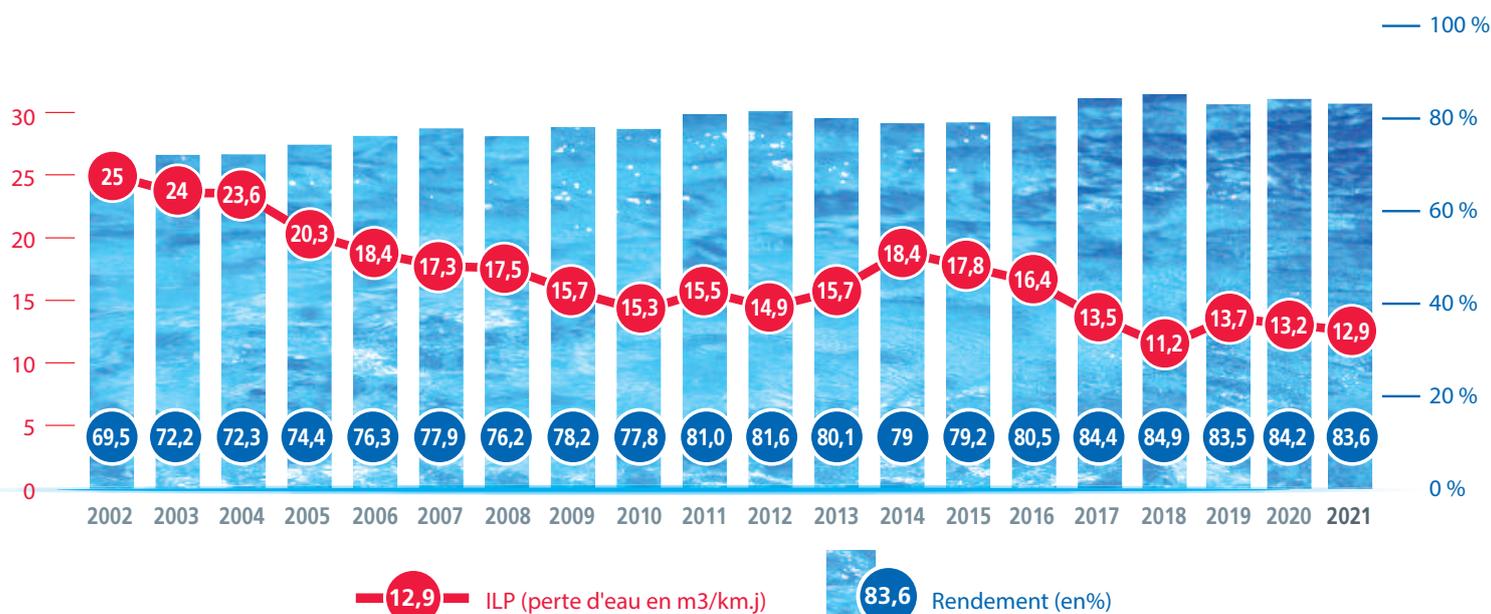
	2020	2021
Contrat Historique	84,2%	83,6%
Contrat Théoule	83,2%	77,5%
Contrat Mandelieu	73,1%	71,3%

Indice linéaire de pertes

L'indice linéaire des pertes évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, les pertes par fuites sur le réseau de distribution d'eau potable.

	2020	2021
Contrat Historique	13,2 m ³ /km.j	12,9 m ³ /km.j
Contrat Théoule	7,5 m ³ /km.j	11,5 m ³ /km.j
Contrat Mandelieu	23,9 m ³ /km.j	26,5 m ³ /km.j

Evolution des indicateurs techniques du contrat historique



Réduction des pertes et des fuites, une priorité quotidienne du SICASIL.

Réduire les pertes et les fuites, constitue une nécessité dans un contexte où la demande en eau potable est croissante et, où le milieu naturel est soumis à de plus en plus de pression anthropique. Les économies d'eau ainsi réalisées contribuent à diminuer les prélèvements effectués sur le milieu naturel.

Depuis 2001, l'action du syndicat s'inscrit dans une politique environnementale forte au travers de la protection de la ressource en eau et de la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable. C'est pourquoi, le SICASIL a souhaité que les économies d'eau deviennent une véritable priorité dans la gestion de son service.

Ainsi, à l'occasion des précédentes négociations contractuelles de l'avenant numéro 5, la Lyonnaise des Eaux s'est engagée à atteindre en 2009, un rendement de 80 % et un ILP de 12 m³/km.j.

Pour ce faire, le syndicat a prévu les mesures d'accompagnement technique de cette politique, à savoir l'installation sur le réseau de nombreux points de mesure du débit. La surveillance permanente de l'évolution des débits par secteur de

distribution permet de détecter des fuites non décelables en surface.

Avec l'avenant n°6, signé en juin 2011, le syndicat a renforcé la performance environnementale du service public en augmentant l'objectif de rendement de réseau de 80 à 85 %.

En 2016, le SICASIL a engagé les études préalables à l'optimisation de la sectorisation pour équiper ses réseaux de dispositifs de mesures complémentaires afin d'améliorer la détection des fuites du réseau d'eau potable. Le déploiement de ces équipements complémentaires engagé en 2017 a été poursuivi en 2018 et finalisé en 2019 (montant de travaux d'1,5 million d'euros, soutenu à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau).



Plan d'actions de réduction des pertes d'eau sur les réseaux*

A la suite d'une légère dégradation du rendement de réseau observé en 2014, le SICASIL a sollicité de Suez Eau France une réflexion globale pour améliorer la performance du réseau de distribution d'eau potable syndical, en vue d'atteindre l'objectif contractuel de 85% de rendement. Cette réflexion a conduit aux constats suivants :

- un niveau de fuites sur branchement élevé (les fuites réparées sur les branchements représentent 61% des anomalies rencontrées contre 28% des fuites réparées sur des ruptures de canalisations) ;
- une pression moyenne de service élevée accentuant le nombre de casses et les volumes d'eau potable perdus ;
- des délais de réparation importants des fuites non visibles en surface ;
- une sectorisation moins pertinente pour les secteurs de plus de 30 km.

Dans la poursuite de cette étude, un plan d'actions pluriannuel a été défini, mis en œuvre dès 2015, avec notamment :

- l'optimisation de la sectorisation avec le déploiement d'équipements complémentaires (pour les secteurs de plus de 30 km) ;
- les campagnes de recherche de fuites (782 km en 2021). En 2021, le nombre total de fuites détectées (147) a augmenté de 6% par rapport à 2017 soit un ratio de 1,8 fuites tous les 10 km ;

- la réduction des délais de réparation de fuites invisibles (réduction des délais d'intervention à 10 jours en 2021) ;

- pour améliorer encore le rendement de réseau, SUEZ Eau France a diagnostiqué 782 km de canalisations en 2021 pour la détection des pertes physiques en eau produite ;

- la réduction de la pression de desserte dans plusieurs secteurs du réseau de distribution ;

- le diagnostic de la conformité des compteurs des gros consommateurs (volumes annuels supérieurs à 6 000 m³) ;

- la mise à jour du modèle hydraulique des réseaux d'eau potable afin d'optimiser la démarche de réduction de pression ;

- la reprise par la collectivité du renouvellement des réseaux d'eau potable pour conduire une politique patrimoniale volontariste et renforcée de :

- renouvellement des réseaux avec un linéaire de 8 à 10 km par an (taux de renouvellement 1%) ;
- renouvellement des branchements avec priorité donnée aux branchements en polyéthylène noir et bande bleue basse densité.

L'ensemble de ces actions a permis d'obtenir un gain significatif avec un rendement de réseau de 83,6% pour l'exercice 2021 (contre 79% en 2014).

* Contrat historique de concession d'exploitation du service public d'eau potable du SICASIL

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Cet indicateur permet de caractériser le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur.

	2020	2021
Contrat Historique	1 jour	1 jour
Contrat Théoule	1 jour	1 jour
Contrat Mandelieu	1 jour	1 jour

Taux d'occurrence des interventions de service non programmées

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service d'eau potable. Il traduit le nombre de coupures d'eau par millier d'abonnés, survenues durant l'année pour lesquelles les usagers n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Pour 1000 abonnés	2020	2021
Contrat Historique	1,47	1,52
Contrat Théoule	1,25	3,35
Contrat Mandelieu	7,48	6,32

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

Cet indicateur permet d'évaluer le respect d'engagement de délai d'ouverture des nouveaux branchements.

	2020	2021
Contrat Historique	97,09 %	96,1 %
Contrat Théoule	100 %	100 %
Contrat Mandelieu	100 %	100 %

Taux de réclamations

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'insatisfaction des abonnés du service de l'eau.

Pour 1000 abonnés	2020	2021
Contrat Historique	13,52	5,02
Contrat Théoule	12,60	6,28
Contrat Mandelieu	3,50	1,92

Montant des abandons de créance

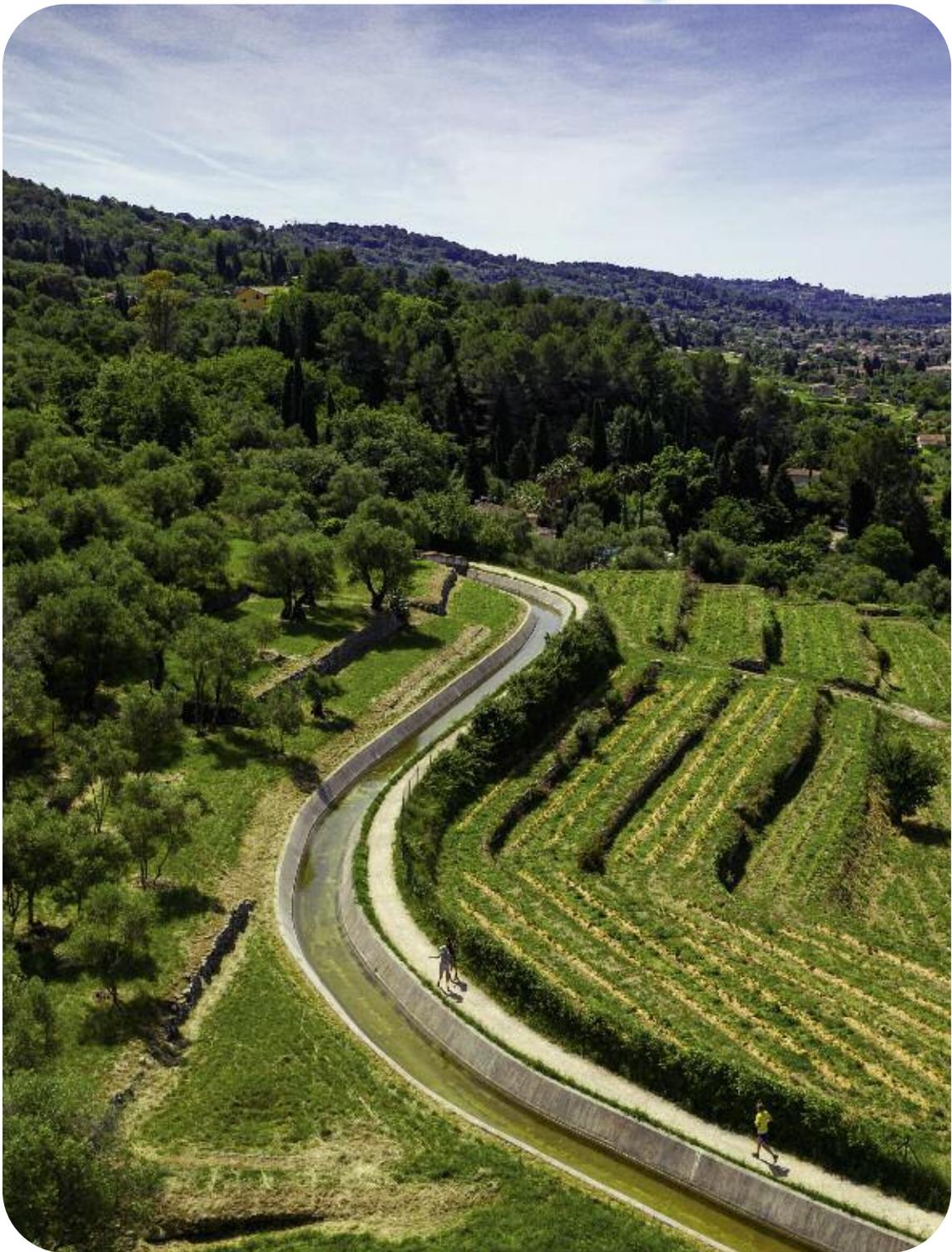
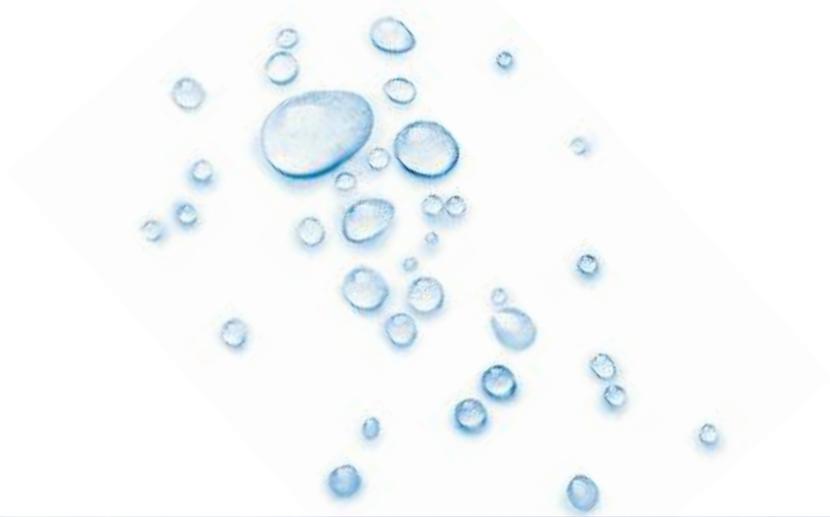
Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'utilisateur en caractérisant l'impact du financement des personnes en difficulté.

	2020	2021
Contrat Historique	683,84 €HT	1 824,54 €HT
Contrat Théoule	0 €HT	0 €HT
Contrat Mandelieu	0 €HT	0 €HT

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'utilisateur par l'optimisation du recouvrement des sommes dues.

	2020	2021
Contrat Historique	1,90 %	1,95 %
Contrat Théoule	1,60 %	1,03 %
Contrat Mandelieu	0,31 %	0,4 %



Canal de la Siagne à Grasse

2022

Le SICASIL va poursuivre sa politique patrimoniale de renouvellement des canaux et des réseaux pour garantir la fiabilité et la performance du service avec un investissement de plus de 9,9 millions d'euros pour la réalisation du programme de travaux 2022 comportant tout particulièrement :

● la réhabilitation des ouvrages de production d'eau potable avec :

> la reprise d'étanchéité du réservoir de Vignasse à Mandelieu-La Napoule et de la toiture du réservoir du Suveret à Théoule-sur-Mer ;

> l'installation de garde-corps pour sécuriser les sites de production.

● les travaux de renouvellement des canaux de la Siagne et du Loup dont :

> la réhabilitation du canal de la Siagne sur un linéaire de 320 mètres et la reprise de trois murs de soutènement sur les communes de Mougins et Grasse ;

> le renouvellement du canal du Loup sur 330 mètres.

● les travaux de renouvellement des réseaux de distribution comportant :

> un linéaire prévisionnel de 10 km dont 1500 mètres sur la Croisette à Cannes;

> le déploiement de la sectorisation sur la commune de Mandelieu-La Napoule.

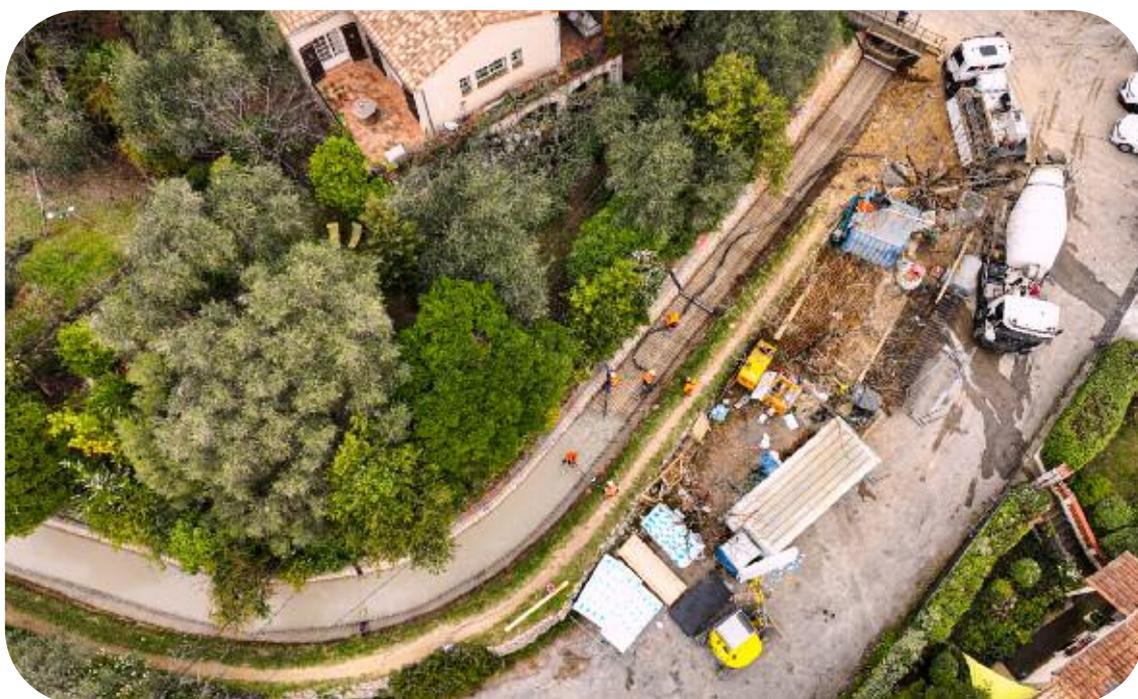
Dans le cadre de l'exercice de sa compétence de défense contre l'incendie, le syndicat assurera le contrôle, l'entretien et le développement du parc des hydrants.

Enfin, dans le cadre du Parc Intercommunal du canal de la Siagne, durant l'été 2022, la Promenade du Chemin vert et des Micocouliers à Grasse, après une ouverture au public respectivement en 2005 et 2006, sera embellie et améliorée avec des aménagements paysagers, la pose de mobiliers urbains et d'une signalétique dédiée qui permettront une nouvelle mise en valeur.





Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable Bd de la Croisette à Cannes sur 1100 mètres



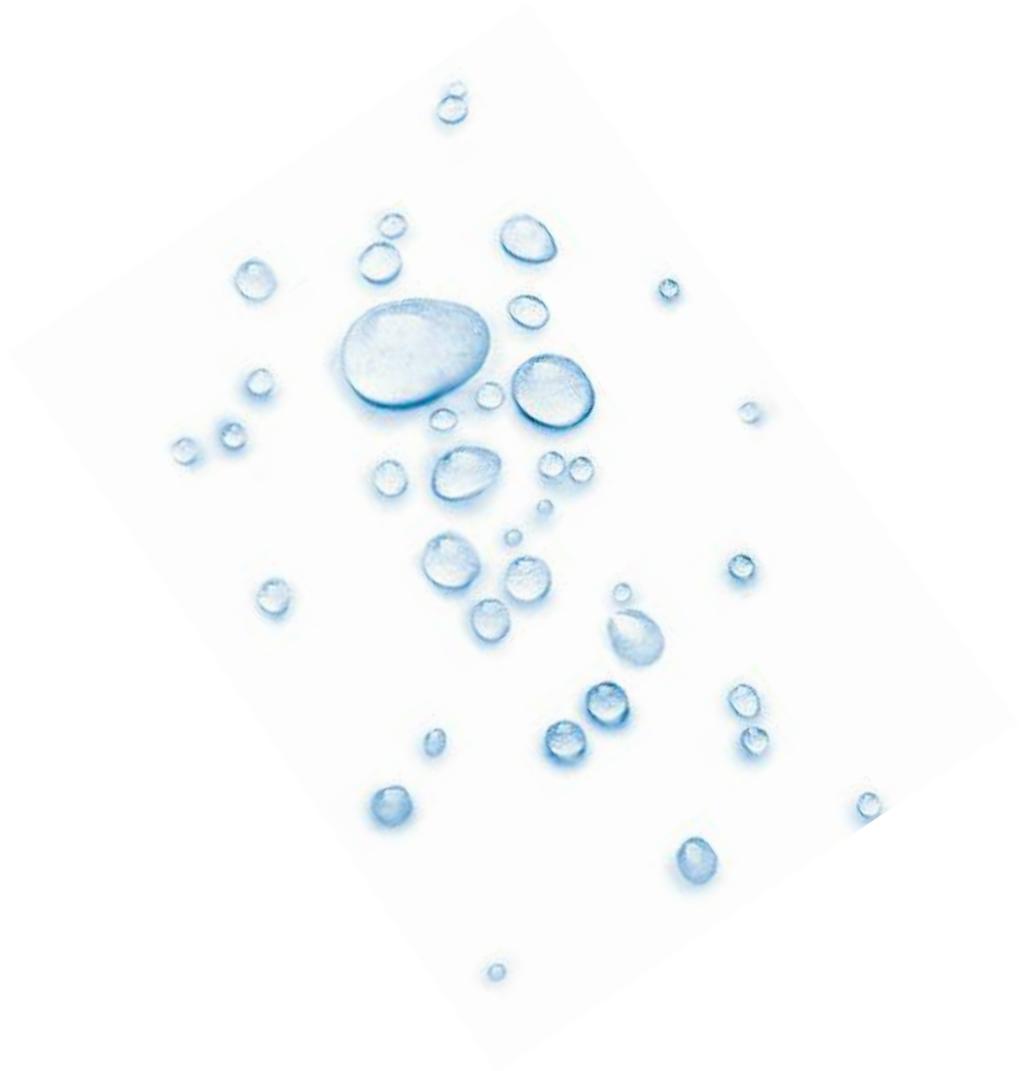
Travaux de renouvellement du canal de la Siagne chemin de l'oliveraie à Grasse 151 mètres



Assumer pleinement la responsabilité de la gestion de l'eau nous permet d'aménager les infrastructures à long terme, d'exploiter les ressources locales de façon équilibrée, de limiter la dépense publique et de maîtriser davantage le prix de l'eau.

L'anticipation, la vigilance et l'exigence sont la clé de ce succès et de cette confiance. Le SICASIL s'engage à poursuivre cette dynamique.

**L'eau est précieuse,
c'est notre avenir à tous.**



ANNEXES

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART SUEZ EAU FRANCE			
- Partie fixe	57,64 €/an	58,23 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	43,44 €/an	44,34 €/an	
Sous-total 1	101,08 €/an	102,57 €/an	
PART SICASIL			
- Consommation (120 m ³ /an)	19,82 €/an	22,22 €/an	
Sous-total 2	19,82 €/an	22,22 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	120,90 €/an	124,79 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,01 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART SUEZ EAU FRANCE			
Collecte			
- Abonnement	16,12 €/an	17,1 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	8,88 €/an	9,42 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m ³ /an)	83,95 €/an	88,02 €/an	
Sous-total 3	108,95 €/an	114,54 €/an	
PART COMMUNALE			
- Abonnement	9,16 €/an	9,43 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	33,74 €/an	34,70 €/an	
Sous-total 4	42,90 €/an	44,13 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	151,86 €/an	158,67 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,27 €/m³</i>	<i>1,32 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
- Redevance de prélèvement (1)	12,60 €/an	3,00 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	33,60 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	64,20 €/an	55,80 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,54 €/m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	167,10 €/an	161,39 €/an	Evolution 2021-2022
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	169,86 €/an	177,87 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,81 €/m³</i>	<i>2,83 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,19 €/an	8,88 €/an	
TVA 10%	16,99 €/an	17,79 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	363,13 €/an	365,93 €/an	0,8%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,03 €/m³</i>	<i>3,05 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE CANNES POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART SUEZ EAU FRANCE			
- Partie fixe	57,64 €/an	58,23 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	43,44 €/an	44,34 €/an	
Sous-total 1	101,08 €/an	102,57 €/an	
PART SICASIL			
- Consommation (120 m ³ /an)	19,82 €/an	22,22 €/an	
Sous-total 2	19,82 €/an	22,22 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	120,90 €/an	124,79 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,01 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART DÉLÉGATAIRES			
Collecte			
- Abonnement	15,41 €/an	15,79 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	9,05 €/an	10,73 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m ³ /an)	83,95 €/an	88,02 €/an	
Sous-total 3	108,41 €/an	114,54 €/an	
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION			
CANNES PAYS DE LÉRINS			
- Consommation (120 m ³ /an)	26,30 €/an	32,44 €/an	
Sous-total 4	26,30 €/an	32,44 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	134,71 €/an	146,97 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,12 €/m³</i>	<i>1,22 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
- Redevance de prélèvement (1)	12,60 €/an	3,00 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	33,60 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	64,20 €/an	55,80 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,54 €/m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	167,10 €/an	161,39 €/an	Evolution 2021-2022
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	152,71 €/an	166,17 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,67 €/m³</i>	<i>2,73 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,19 €/an	8,88 €/an	
TVA 10%	15,27 €/an	16,62 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	344,28 €/an	353,06 €/an	2,6%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,87 €/m³</i>	<i>2,94 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DU CANNET POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART SUEZ EAU FRANCE -----			
- Partie fixe	57,64 €/an	58,23 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	43,44 €/an	44,34 €/an	
Sous-total 1	101,08 €/an	102,57 €/an	
PART SICASIL -----			
- Consommation (120 m ³ /an)	19,82 €/an	22,22 €/an	
Sous-total 2	19,82 €/an	22,22 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	120,90 €/an	124,79 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,01 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART DÉLÉGATAIRES -----			
Collecte			
- Abonnement	15,41 €/an	15,79 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	9,05 €/an	10,73 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m ³ /an)	83,95 €/an	88,02 €/an	
Sous-total 3	108,41 €/an	114,54 €/an	
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION -----			
CANNES PAYS DE LÉRINS			
Collecte			
- Consommation (120 m ³ /an)	24,96 €/an	31,08 €/an	
Traitement			
- Consommation (120 m ³ /an)	1,34 €/an	1,36 €/an	
Sous-total 4	26,30 €/an	32,44 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	134,71 €/an	146,97 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,12 €/m³</i>	<i>1,22 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
- Redevance de prélèvement (1)	12,60 €/an	3,00 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	33,60 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	64,20 €/an	55,80 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,54 €/m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	167,10 €/an	161,39 €/an	Evolution 2021-2022
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	152,71 €/an	166,17 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,67 €/m³</i>	<i>2,73 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,19 €/an	8,88 €/an	
TVA 10%	15,27 €/an	16,62 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	344,28 €/an	353,06 €/an	2,6%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,87 €/m³</i>	<i>2,94 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART VEOLIA			
- Partie fixe	55,44 €/an	58,62 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	19,00 €/an	29,33 €/an	
Sous-total	74,44 €/an	87,95 €/an	
PART Collectivité			
- Partie fixe	17,22 €/an	17,22 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	5,42 €/an	
Sous-total 2	19,04 €/an	22,64 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	93,48 €/an	110,59 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,78 €/m³</i>	<i>0,92 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART DÉLÉGATAIRES			
Collecte			
- Abonnement	-	15,79 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	39,85 €/an	10,73 €/an	
Traitement			
- Consommation (120 m ³ /an)	83,95 €/an	88,02 €/an	
Sous-total 3	123,80 €/an	114,54 €/an	
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS			
Collecte			
- Abonnement	14,02 €/an	-	
- Consommation (120 m ³ /an)	10,73 €/an	31,08 €/an	
Traitement			
- Consommation (120 m ³ /an)	1,34 €/an	1,36 €/an	
Sous-total 4	41,19 €/an	32,44 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	149,90 €/an	146,97 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,25 €/m³</i>	<i>1,22 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
- Redevance de prélèvement (1)	12,18 €/an	13,38 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	33,60 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	63,78 €/an	66,18 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	139,26 €/an	157,57 €/an	Evolution 2021-2022
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	167,90 €/an	166,16 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,56 €/m³</i>	<i>2,70 €/m³</i>	
TVA 5.5%	7,66 €/an	8,67 €/an	
TVA 7% ou 10%	16,79 €/an	16,62 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	331,60 €/an	349,02 €/an	5,3%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,76 €/m³</i>	<i>2,91 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE MOUGINS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART SUEZ EAU FRANCE			
- Partie fixe	57,64 €/an	58,23 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	43,44 €/an	44,34 €/an	
Sous-total 1	101,08 €/an	102,57 €/an	
PART SICASIL			
- Consommation (120 m ³ /an)	19,82 €/an	22,22 €/an	
Sous-total 2	19,82 €/an	22,22 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	120,90 €/an	124,79 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,01 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART DÉLÉGATAIRES			
Collecte et traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m ³ /an)	120,58 €/an	114,54 €/an	
Sous-total 3	120,58 €/an	114,54 €/an	
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS			
Collecte			
- Consommation (120 m ³ /an)	37,27 €/an	31,08 €/an	
Traitement			
- Consommation (120 m ³ /an)	1,34 €/an	1,36 €/an	
Sous-total 4	38,62 €/an	32,44 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	159,18 €/an	146,96 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,33 €/m³</i>	<i>1,22 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
- Redevance de prélèvement (1)	12,60 €/an	3,00 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	33,60 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	64,20 €/an	55,80 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,54 €/m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	167,10 €/an	161,39 €/an	Evolution 2021-2022
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	177,18 €/an	166,16 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,87 €/m³</i>	<i>2,73 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,19 €/an	8,88 €/an	
TVA 10%	17,72 €/an	16,62 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	371,20 €/an	353,06 €/an	-13,1%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,09 €/m³</i>	<i>2,94 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE PEGOMAS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART SUEZ EAU FRANCE			
- Partie fixe	57,64 €/an	58,23 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	43,44 €/an	44,34 €/an	
Sous-total 1	101,08 €/an	102,57 €/an	
PART SICASIL			
- Consommation (120 m ³ /an)	19,82 €/an	22,22 €/an	
Sous-total 2	19,82 €/an	22,22 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	120,90 €/an	124,79 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,01 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART SUEZ EAU FRANCE			
Collecte			
- Abonnement	30,02 €/an	31,35 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	59,84 €/an	62,65 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m ³ /an)	83,95 €/an	88,02 €/an	
Sous-total 3	173,82 €/an	182,02 €/an	
PART COMMUNALE			
Collecte (120 m ³ /an)	52,75 €/an	52,75 €/an	
Traitement (120 m ³ /an)	1,34 €/an	1,36 €/an	
Sous-total 4	54,10 €/an	54,11 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	227,91 €/an	236,13 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,90 €/m³</i>	<i>1,97 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
- Redevance de prélèvement (1)	12,60 €/an	3,00 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	33,60 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	64,20 €/an	55,80 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,54 €/m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	167,10 €/an	161,39 €/an	Evolution 2021-2022
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	245,91 €/an	255,33 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,44 €/m³</i>	<i>3,47 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,19 €/an	8,88 €/an	
TVA 10%	24,59 €/an	25,53 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	446,79 €/an	451,13 €/an	1%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,72 €/m³</i>	<i>3,76 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART SUEZ EAU FRANCE			
- Partie fixe	57,64 €/an	58,23 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	43,44 €/an	44,34 €/an	
Sous-total 1	101,08 €/an	102,57 €/an	
PART SICASIL			
- Consommation (120 m ³ /an)	19,82 €/an	22,22 €/an	
Sous-total 2	19,82 €/an	22,22 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	120,90 €/an	124,79 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,01 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART SUEZ EAU FRANCE			
Collecte			
- Abonnement	16,12 €/an	17,10 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	8,88 €/an	9,42 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m ³ /an)	83,95 €/an	88,02 €/an	
Sous-total 3	108,95 €/an	114,54 €/an	
PART COMMUNALE			
- Abonnement	9,16 €/an	9,43 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	33,74 €/an	34,70 €/an	
Sous-total 4	42,90 €/an	44,13 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	151,86 €/an	158,67 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,27 €/m³</i>	<i>1,32 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
- Redevance de prélèvement (1)	12,60 €/an	3,00 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	33,60 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	64,20 €/an	55,80 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,54 €/m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	167,10 €/an	161,39 €/an	Evolution 2021-2022
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	169,86 €/an	177,87 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,81 €/m³</i>	<i>2,83 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,19 €/an	8,88 €/an	
TVA 10%	16,99 €/an	17,79 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	363,13 €/an	365,93 €/an	0,8%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,03 €/m³</i>	<i>3,05 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE THEOULE-SUR-MER POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART SUEZ EAU FRANCE			
- Partie fixe	67,96 €/an	68,86 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	47,20 €/an	48,54 €/an	
Sous-total 1	115,16 €/an	117,40 €/an	
PART SICASIL			
- Consommation (120 m ³ /an)	19,82 €/an	22,22 €/an	
Sous-total 2	19,82 €/an	22,22 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	134,98 €/an	139,62 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,12 €/m³</i>	<i>1,16 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART DÉLÉGATAIRES			
Collecte			
- Abonnement	15,41 €/an	15,79 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	9,05 €/an	10,73 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m ³ /an)	83,95 €/an	88,02 €/an	
Sous-total 3	108,41 €/an	114,54 €/an	
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION			
CANNES PAYS DE LÉRINS			
- Consommation (120 m ³ /an)	26,30 €/an	32,44 €/an	
Sous-total 4	26,30 €/an	32,44 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	134,71 €/an	146,97 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,12 €/m³</i>	<i>1,22 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
- Redevance de prélèvement (1)	12,60 €/an	3,00 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	33,60 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	64,20 €/an	55,80 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,54 €/m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	181,18 €/an	176,22 €/an	Evolution 2021-2022
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	152,71 €/an	166,17 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,78 €/m³</i>	<i>2,85 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,97 €/an	9,69 €/an	
TVA 10%	15,27 €/an	16,62 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	359,13 €/an	368,70 €/an	2,7%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,99 €/m³</i>	<i>3,07 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE VALLAURIS-GOLFE JUAN POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART SUEZ EAU FRANCE			
- Partie fixe	57,64 €/an	58,23 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	43,44 €/an	44,34 €/an	
Sous-total 1	101,08 €/an	102,57 €/an	
PART SICASIL			
- Consommation (120 m ³ /an)	19,82 €/an	22,22 €/an	
Sous-total 2	19,82 €/an	22,22 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	120,90 €/an	124,79 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,01 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
PART SUEZ EAU FRANCE			
- Abonnement	40,43 €/an	41,92 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	85,75 €/an	89,41 €/an	
Sous-total 3	126,18 €/an	131,33 €/an	
PART COMMUNALE			
- Consommation (120 m ³ /an)	0 €/an	0 €/an	
Sous-total 4	0 €/an	0 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	126,18 €/an	131,33 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,05 €/m³</i>	<i>1,09 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2021	au 01.01.2022	
- Redevance de prélèvement (1)	12,60 €/an	3,00 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	33,60 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	64,20 €/an	55,80 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,54 €/m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	167,10 €/an	161,39 €/an	Evolution 2021-2022
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	144,18 €/an	150,53 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,59 €/m³</i>	<i>2,60 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,19 €/an	8,88 €/an	
TVA 10%	14,42 €/an	15,05 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	334,89 €/an	335,85 €/an	0,3%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,79 €/m³</i>	<i>2,80 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

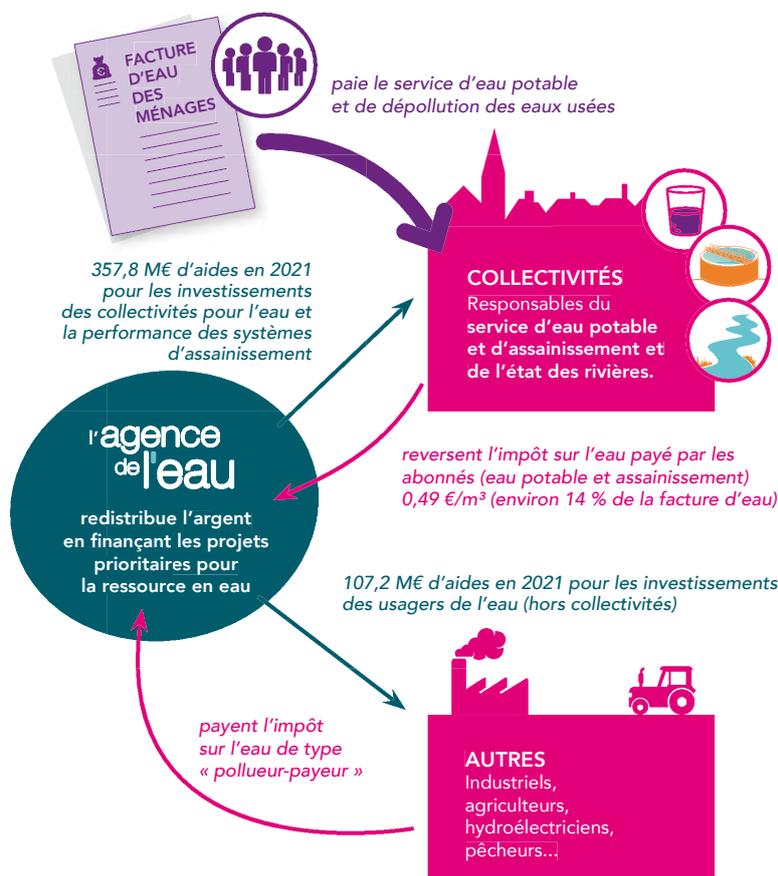
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,86 € TTC/m³** et de **4,25 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2020.



**SAUVONS !
 L'EAU !**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

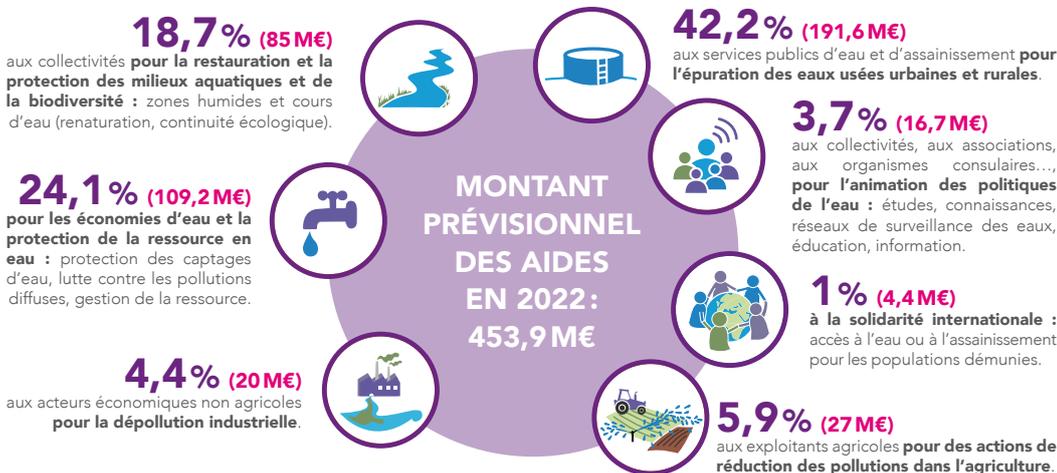
2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

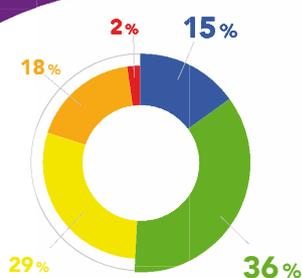


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.

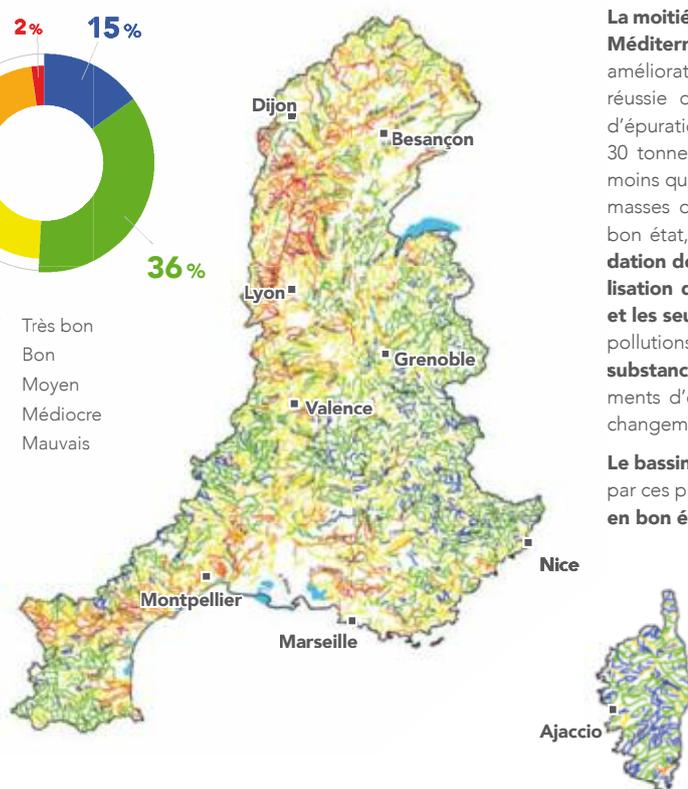
Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2021



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



DÉCOUVREZ le podcast !

... bisbang.fr - mars 2022



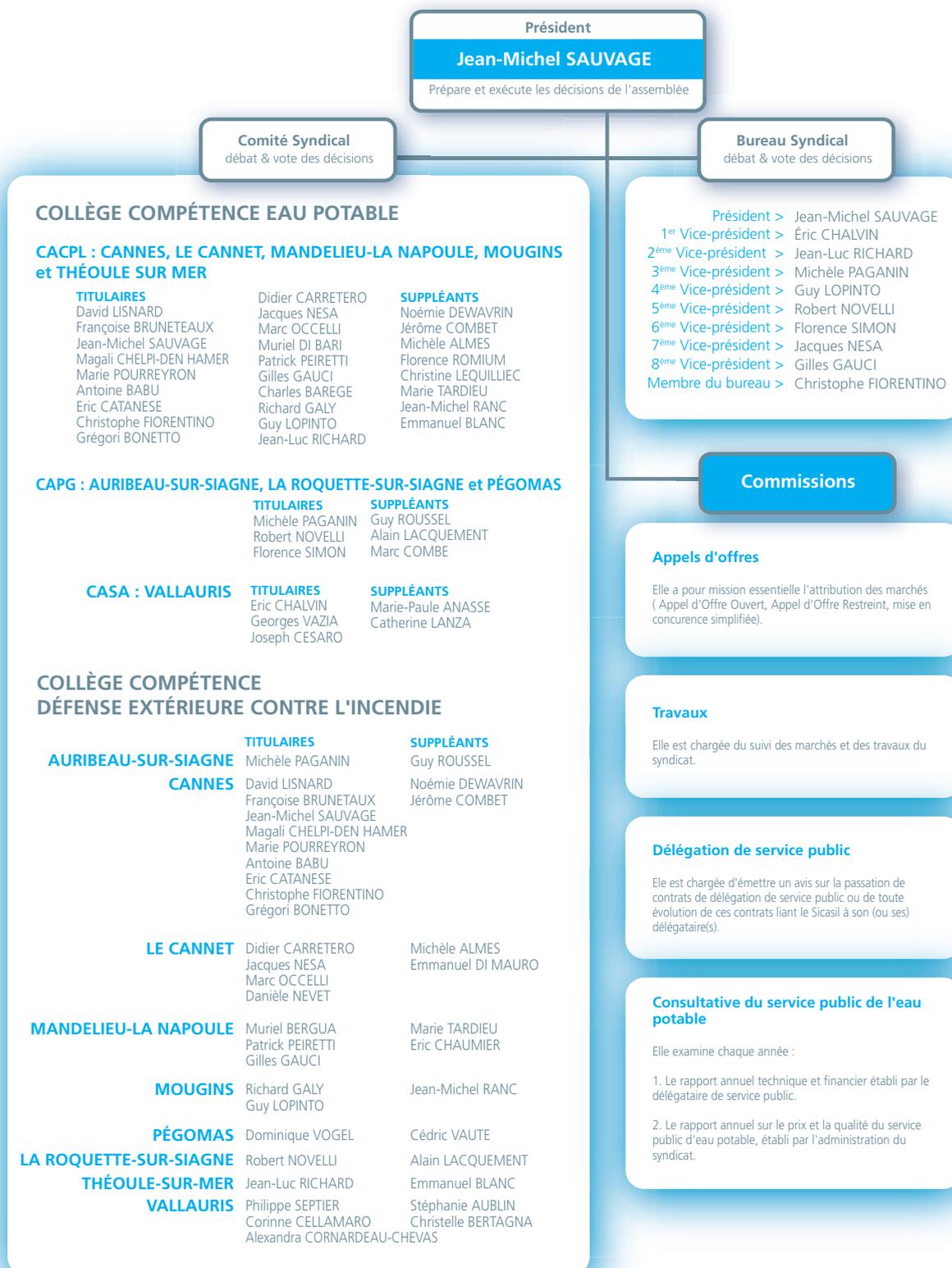
AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau | @sauvonsleaufr
in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'ORGANIGRAMME DU SICASIL

Les usagers sont représentés au syndicat par des élus municipaux désignés par chacune des communes membres. Ces délégués composent le

comité syndical. Ce dernier élit ensuite un président, un bureau et constitue ses commissions thématiques.





Editeur :

SICASIL
Syndicat mixte des communes
alimentées par les canaux de la
Siagne et du Loup
28, boulevard du Midi
06150 Cannes-la-Bocca
Téléphone : 04 93 90 54 54
Email : courrier@sicasil.com
Site Web : <http://www.sicasil.com>

Directeur de la publication :

Jean-Michel Sauvage

Rédaction :

Jean-Michel Sauvage,
Laurence Estimbre,
Sylvie Joffre,
Mayeule Demontbrun.

Réalisation :

Luc Lavenne

Photos :

Aquassistance,
Fotolia,
Norbert Huffschmitt,
Philippe Benoist,
Suez Eau France.





SICASIL

NOTRE MISSION, VOTRE EAU.

Syndicat mixte des communes alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup.

28, boulevard du Midi - 06150 Cannes-la-Bocca - Téléphone : 04 93 90 54 54

Email : courrier@sicasil.com - Site web : <http://www.sicasil.com>